



**HAL**  
open science

# Penser la prise en compte des temps de la vie et de la ville dans l'urbanisme : analyse comparative des documents de planification de la ville de Rennes et des villes italiennes de Bergame et Pavie

Johanna Collioud-Marichallot

## ► To cite this version:

Johanna Collioud-Marichallot. Penser la prise en compte des temps de la vie et de la ville dans l'urbanisme : analyse comparative des documents de planification de la ville de Rennes et des villes italiennes de Bergame et Pavie. Sciences de l'Homme et Société. 2020. dumas-03267300

**HAL Id: dumas-03267300**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03267300>**

Submitted on 22 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire de recherche de Master 2 mention Urbanisme et Aménagement  
Spécialité « Planification et Projets d'Urbanisme Durable »

## **Penser la prise en compte des temps de la vie et de la ville dans l'urbanisme**

### **Analyse comparative des documents de planification de la ville de Rennes et des villes italiennes de Bergame et Pavie**



Crédits photos : association Tempo Territorial, villes de Rennes, de Bergame et de Pavie

Soutenu par Johanna Collioud-Marichallot

Sous la direction de Mr Nicolas Persyn, PAST

Année universitaire 2019-2020

Juin 2020



## Remerciements

Tout d'abord, je tiens à remercier Nicolas Persyn, en tant que directeur de ce mémoire, pour avoir été présent tout au long de ce travail, malgré la situation très particulière dans laquelle il s'est déroulé.

Je remercie également Ornella Zaza d'avoir accepté d'être membre du jury.

L'équipe de l'agence Citadia Avignon, aurait souhaité être présente et pouvoir échanger sur ce sujet de mémoire durant les premiers mois de stage qui auraient dû se dérouler dès mi-mars.

J'adresse également mes remerciements à Mme Catherine Dameron, responsable du bureau des temps de Rennes à la ville et à la métropole, pour avoir pris le temps, malgré la période de confinement dans laquelle nous étions, de m'accorder un entretien téléphonique et pour m'avoir fourni des documents précieux qui ont enrichi ce mémoire.

Enfin, je souhaite remercier mes proches et particulièrement ma mère qui a participé au long travail de relecture de ce mémoire.

## Sommaire

Glossaire.....	p.4
Introduction.....	p.5
I/ L'omniprésence du temps dans le quotidien, les rapports au temps des individus dans les villes françaises.....	p.10
II/ La prise en compte du temps dans l'urbanisme, vers un urbanisme des temps.....	p.21
III/ L'intégration du temps dans l'urbanisme réglementaire : limites actuelles, nouvelles pistes et outils au service des collectivités territoriales et des urbanistes.....	p.39
Conclusion.....	p.61
Table des annexes.....	p.63
Bibliographie.....	p.69
Table des matières.....	p.72

## Glossaire

**Bureaux des temps** : Créés dans les années 2000 en France pour prendre en compte les rythmes urbains dans l'urbanisme et apporter des solutions face au changement des rythmes de vie des citoyens. Ces structures s'intéressent aux modes de vie des citoyens sur les horaires de travail, de loisirs, les besoins en transports en commun. Instance transversale de dialogue et d'échange, rattachée à la structure communale ou intercommunale, ayant comme vocation de réfléchir et de proposer des solutions afin d'améliorer l'organisation des temps de la vie quotidienne.

**Conflit temporel** : S'emploie lorsque les usages des uns gênent les usages des autres, par exemple les nuisances sonores la nuit. (Sandra Mallet)

**Espace polychrone** : Espace capable d'accueillir des usages pluriels en un même moment, dans une période de temps donnée. (Sandra Mallet)

**Intensité urbaine** : Variation des usages selon différentes échelles de temps. (Sandra Mallet)

**Malléabilité** : Notion qui regroupe la capacité polychrone d'un espace à celle de la modification et de l'adaptation. Une ville malléable peut accueillir, dans de bonnes conditions et dans une sérénité temporelle, plusieurs temporalités en même temps qui peuvent être façonnées et modulées par les usagers au cours des moments et des saisons.

**Régime temporel** : Construction sociale spécifique découlant de décisions humaines. (William Grossin)

**Rythme** : Forme temporelle de notre quotidien, comprenant des successions d'actes, de faits et gestes, des alternances d'absences et de présences, d'heures pleines et creuses (Henri Lefebvre et Catherine Régulier). Les rythmes urbains sont des phénomènes périodiques et répétitifs avec des temps forts et faibles dans la ville, représentés par des cycles majoritairement non maîtrisés par les individus.

**Temporalités** : Temps, durée ou période, vécu par un individu ou plusieurs individus.

**Temporalités individuelles** : Temps, durée ou période, qui est propre à un individu et lié à ses contraintes personnelles et ses choix temporels.

**Temporalités urbaines** : Plusieurs échelles de temps qui s'articulent dans la ville et marquent l'observation de phénomènes différents. Elles impliquent une succession de temps spécifiques qui se superposent. Les temporalités urbaines sont intimement liées aux temporalités individuelles. (Denise Pumain)

**Urbanisme temporel ou urbanisme des temps** : Urbanisme qui intégrerait pleinement cette question du temps (Sandra Mallet). Il s'agit d'associer toute intervention sur un lieu (topos) à partir de ses temporalités (chronos) (Thierry Paquot). L'ensemble des plans, organisations des horaires et actions cohérentes sur l'espace et le temps qui permettent l'organisation optimale des fonctions techniques, sociales et esthétiques de la ville pour une métropole plus humaine, accessible et hospitalière. (Luc Gwiazdzinski)

## Introduction

« Courir après le temps ». Voilà l'un des maîtres mots de notre siècle.

Le temps, cet élément si précieux dont tout le monde dispose mais si difficile à maîtriser. Convaincue que le temps est une clé de lecture essentielle de nos villes et de notre espace quotidien, il constitue le fil conducteur de ce mémoire. Dans une société caractérisée par la vitesse et la performance, le temps rythme nos train-de-vies. Loin de la lenteur et de l'inactivité associées au fait de prendre son temps, il s'agit bien de s'intéresser à une certaine cadence et un rythme à suivre dans l'espace urbain. L'organisation, à la fois de la vie d'un individu et de la vie collective en ville, en dépend et le temps peut également être vecteur du maintien d'un certain ordre dans des espaces où se bousculent toujours plus d'individus. Ce côté rassurant que peut offrir la stabilité du temps à suivre peut également avoir des effets inverses, que nous verrons par la suite. Les différents temps de la journée structurent notre quotidien : que ce soit par les normes temporelles qui rythment la ville comme les horaires d'ouverture des services publics ou des éléments dans l'espace urbain : « l'heure est partout dans la ville, sur la façade d'une église ou de la gare, sur les horodateurs. [...] Il est toujours possible de s'orienter dans le temps urbain. »<sup>1</sup>. La ville constitue le lieu par excellence de développement d'une multitude de temps divers qui se superposent et s'imbriquent, lié à la concentration de services, d'activités marchandes qui imposent des horaires fixes. Le fonctionnement des territoires est lui-même structuré par différents rythmes : les rythmes biologiques, les rythmes naturels, les rythmes liés au travail, les rythmes scolaires, les temps de transports, les temporalités commerciales, les horaires des services à la population, et bien d'autres encore. Les rythmes urbains sont des phénomènes périodiques et répétitifs avec des temps forts et faibles dans la ville, représentés par des cycles majoritairement non maîtrisés par les individus.

À ces temporalités récurrentes, des temps aléatoires, évènementiels ou occasionnels s'ajoutent et se développent parallèlement. Enfin, le rôle du temps est essentiel à la vie urbaine, les comportements des individus sont basés sur l'optimisation temporelle : aller toujours plus vite, perdre le moins de temps dans une société que l'on peut qualifier de « société minutée<sup>2</sup> ».

---

<sup>1</sup> PAQUOT Thierry. *Le quotidien urbain : essais sur les temps des villes*. Editions La Découverte, collection cahiers libres, 2001.

<sup>2</sup> Entretien avec Thierry PAQUOT, réalisé par une écrivaine Françoise Taliano-des-Garets en juin 2012.

La ville est caractérisée depuis toujours par le temps long, la sédimentation et l'accumulation de couches historiques qui, aujourd'hui se frottent au temps segmenté. Il n'est plus continu et uniforme, comme il pouvait l'être auparavant, mais bien différencié dans l'espace et dans le temps. Chaque individu a la gestion de son propre emploi du temps, qui est étroitement lié aux contraintes temporelles et aux différentes activités qu'il doit concilier. Pour les collectivités, l'enjeu est alors de concilier ces différentes temporalités et de trouver des solutions pour une meilleure égalité face au temps entre les citoyens.

En effet, chacun construit sa quotidienneté en fonction de son statut social et professionnel, de ses appartenances culturelles ou encore géographiques. Chaque individu modèle son quotidien et son emploi du temps et pratique la ville en fonction ; créant ainsi différents temps sur un même espace partagé. À cela s'ajoute les différents temps de l'agenda de la vie tels que les heures de pointes et les heures creuses, les heures diurnes et nocturnes, les jours de semaine et de week-end et enfin les semaines travaillées et les périodes de vacances. Thierry Paquot indique que « nous vivons divers temps sur plusieurs territoires et la ville constitue le principal réceptacle. »<sup>3</sup>

Ces derniers siècles, de nombreux bouleversements sociétaux ont eu lieu, ce qui a considérablement augmenté la part du temps libre dans nos emplois du temps et favorisé le développement d'emplois en horaires décalés et de contrats de travail atypiques. Les limites, auparavant très claires entre les sphères professionnelles, publiques et privées sont désormais plus difficiles à cerner et la désynchronisation des emplois du temps des individus accentue la sensation d'accélération de nos modes de vie. En parallèle, la société consumériste accroît l'offre d'activités dans l'espace urbain. Tout cela pose les bases d'un espace urbain pratiqué en continu et de mille manières, caractérisé par plusieurs temps façonnés par la population qui animent la ville et sont sources d'activités 24h/24<sup>4</sup>. Ce constat tranche avec la lente évolution des villes qui s'est opérée pendant des siècles. La ville-palimpseste qui désigne la capacité d'une ville à se construire à travers le temps, par couches successives et sédimentation mémorielle<sup>5</sup>, n'est plus à l'ordre du jour.

---

<sup>3</sup> PAQUOT Thierry. Préface d'Edmond Hervé in *Le quotidien urbain : essais sur les temps des villes*. Editions La Découverte, collection cahiers libres, 2001.

<sup>4</sup> GWIAZDZINSKI Luc. *La ville 24h/24. Regards croisés sur la société en continu*. Editions de l'Aube DATAR, collection Bibliothèque des territoires, 2003.

<sup>5</sup> MONGIN Olivier. *La condition urbaine : la ville à l'heure de la mondialisation*. Editions du Seuil, collection Points Essais, 2005.

Les changements sur les modes de vie et les modalités d'appropriation et de pratique de la ville modifient, par la même occasion, les grandes lignes de l'aménagement du territoire.

L'urbaniste doit d'ores et déjà composer avec des temporalités variables et différentes. Les volets juridique, décisionnel et opérationnel de l'urbanisme s'opèrent à moyen et long terme. En revanche, les modes de vie et l'appropriation de l'espace urbain s'articulent sur des temps beaucoup plus courts voire changeant de manière extrêmement rapide. Cette dichotomie temporelle interpelle, entre un document de planification qui s'étend sur cinq ans, dix ans, vingt ans et des modes de vie changeants en quelques fractions de temps.

Face à cette omniprésence du temps dans notre quotidien et à l'accélération toujours plus prégnante de nos modes de vie, il semblerait qu'une approche temporelle doive être intégrée dans la fabrique de la ville et plus précisément dans les documents qui la régissent. Le premier support du travail de l'urbaniste est l'espace. Le rapport entre l'espace et le temps est pourtant au fondement de la vie urbaine depuis toujours. Partant de l'hypothèse que le temps peut être un élément pour penser la ville, ce mémoire porte une attention particulière aux temps de la ville et à la nécessité d'effectuer des allers-retours permanents entre l'instant présent de la vie urbaine et le temps long qui est celui de l'urbanisme.

Deux thèmes d'étude pouvaient alors être envisagés. Le premier concerne la prise en compte des temps dans la ville et son aménagement, à court terme, avec comme levier la vitesse de déplacement. Cela renvoie à la notion de chrono-aménagement. Le second, celui choisi, traite de la prise en compte des temps dans l'urbanisme, notamment dans les documents de planification, à long terme, avec comme levier la flexibilité des documents d'urbanisme et la notion de ville malléable.

Il ne s'agit pas de repenser en profondeur la manière de faire la ville mais bien de s'intéresser aux manières dont l'urbanisme et ses documents peuvent prendre en compte et s'adapter aux nouveaux rythmes de vie des citoyens.

Plusieurs enquêtes de terrain<sup>6</sup>, menées entre 2013 et 2015 dans le cadre d'un programme de recherche du PUCA, ont consisté à interroger les acteurs des projets urbains et plus particulièrement les urbanistes et maîtres d'ouvrage, sur la base de discours semi-directifs individuels. L'objectif était de comprendre la façon dont sont pensés les temps dans les projets urbains en lien avec la durabilité.

---

<sup>6</sup> Programme de recherche « Quelle(s) temporalité(s) prendre en compte dans un projet urbain durable ? » du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) de 2012-2014, dirigé par Sandra MALLET.

Les résultats de ces enquêtes ont révélé que les urbanistes et plus largement les maîtres d'ouvrage des projets urbains sont peu sensibilisés à l'intégration des temps dans leur travail. Le domaine des temps est considéré comme un « allant de soi », d'où mon intérêt de prendre part à ce sujet en tant qu'urbaniste. En quoi les modes de vie des usagers de la ville d'aujourd'hui contribuent-ils à créer des villes qui fonctionnent en continu ? Comment l'urbanisme peut-il suivre les évolutions extrêmement rapides qui se produisent dans l'espace urbain ? Comment assurer un bon niveau de fonctionnement de la ville, notamment en termes de services publics, face à la multiplication des rythmes urbains et à la diversité des emplois du temps ? sont autant de questionnements qui ont conduit à l'émergence de ce sujet de mémoire. L'objet de ce mémoire réside dans la prise de conscience de la nécessaire intégration dans l'aménagement de nos villes des dynamiques à l'œuvre, des modes de vie et des temporalités de ceux qui la pratiquent au quotidien. Un urbanisme des temps qui laisse une part aux potentialités, à la flexibilité des documents de planification et à la malléabilité de l'espace urbain est plus que jamais d'actualité et peut être un gage de réussite dans l'aménagement futur de nos villes. Les territoires de la commune et de l'intercommunalité seront les échelles de référence de ce mémoire, à partir desquelles se basent tous les questionnements, les résultats et les réponses qui pourront être apportées.

La ligne guide de ce mémoire sera de comprendre, d'analyser et de répondre à l'interrogation suivante : Comment les collectivités territoriales prennent en compte le temps, enjeu transversal et complexe, dans les politiques publiques de la ville et les documents d'urbanisme ?

Pour tenter d'apporter une réponse à la problématique posée, nous reviendrons dans un premier temps sur l'histoire des rapports qu'entretiennent les individus avec le temps et son omniprésence dans le quotidien. Dans un second temps, nous questionnerons les rapports entre les urbanistes et le temps avec l'émergence d'un urbanisme des temps et de l'approche temporelle en urbanisme portée par les bureaux des temps et mise en œuvre par le biais des politiques temporelles. Enfin, nous analyserons la prise en compte du temps dans l'urbanisme réglementaire à travers une étude comparative de documents d'urbanisme de France et d'Italie.

La méthodologie de ce mémoire se base sur trois approches. La première consiste en une lecture et une analyse de la littérature scientifique sur la question des temps de manière générale et sur les temps dans l'urbanisme. La seconde approche repose sur une étude comparative de documents d'urbanisme italiens et français.

Le choix de ces deux pays européens s'explique, d'une part pour l'Italie pour son histoire très riche autour de la prise en compte des temps et pionnière en matière de politiques temporelles (BONFIGLIOLI, 1997)<sup>7</sup>. D'autre part pour la France, pour analyser des documents de planification traditionnels et connus, afin de confronter deux manières différentes de prise en compte des temps. Les villes italiennes élaborent des documents temporels uniquement voués à la conciliation des différents temps et très encadrés juridiquement par un certain nombre de lois, liées au temps, aux échelles nationale et régionale. En revanche, l'intégration des temps par les villes françaises se traduit par des initiatives et démarches ponctuelles, encore peu intégrées dans les documents de planification. La ville de Rennes a été choisie du fait de son statut en tant que ville pionnière en matière de politiques temporelles en France, son bureau des temps a été l'un des premiers à être créé et est très actif, que ce soit par sa mutualisation à la métropole, par son implication dans l'association Tempo Territorial et par les nombreuses démarches déjà entreprises. Le SCoT de Rennes n'a pas pu être pris en compte dans le cadre de ce mémoire. Ce document était déjà approuvé lorsque la ville a décidé de mettre en œuvre une approche temporelle dans l'urbanisme à l'échelle du Pays de Rennes, créant un décalage entre les débuts de l'approche temporelle rennaise et la période d'élaboration du SCoT. De plus, au moment de la période d'élaboration du document, l'enjeu temporel n'était pas assez prégnant dans les communes périphériques de Rennes pour l'intégrer dans le SCoT. Cela s'explique par un développement urbain maîtrisé qui repose sur une armature urbaine très hiérarchisée et des communes périphériques qui jouent plutôt un rôle de communes dortoirs. Enfin, la troisième approche se fonde sur un entretien téléphonique semi-directif individuel durant la période de confinement. Cet entretien a été réalisé le 3 avril 2020 avec Madame Catherine Dameron, responsable du bureau des temps de Rennes à la ville et à la métropole. Les apports de cet entretien ont considérablement enrichi ce mémoire grâce au point de vue de Mme Dameron et au partage des avis « internes » du milieu professionnel, concernant notamment la mise en place de politiques temporelles à l'échelle des collectivités locales françaises mais surtout à l'échelle de la métropole de Rennes. Ce mémoire était également l'opportunité de contacter une personne en charge de l'approche temporelle dans une municipalité italienne, afin d'avoir la vision de municipalités de chacun des deux pays d'étude. La responsable du département de l'égalité des chances et des politiques temporelles de la municipalité de Pavie a été sollicitée, à plusieurs reprises, mais malheureusement cela n'a jamais donné suite.

---

<sup>7</sup> BONFIGLIOLI Sandra, ROSSO François. *Les politiques des temps urbains en Italie*. Les Annales de la Recherche Urbaine, collection Emplois du temps, n°77, 1997.

## I/ L'omniprésence du temps dans le quotidien, les rapports au temps des individus dans les villes françaises

De manière générale, la France bénéficie d'une longue tradition scientifique d'étude des temps sociaux avec notamment deux sociologues français Emile Durkheim et Joffre Dumazedier. Mais les premiers travaux du monde scientifique sur le thème des temps de la ville ont émergé dans les années 1970, avec le courant de la *Time Geography* ou la géographie temporelle. Initié par le géographe suédois Torsten Hägerstrand, l'objectif était de produire des études sur les contraintes rencontrées par les individus, liées à l'espace et au temps, dans leurs activités. Hägerstrand a notamment introduit la notion de « trajectoire spatio-temporelle » d'un individu qui désigne une chaîne d'actions et de déplacements réalisés dans le but de réaliser des activités quotidiennes, les segments qui relient chacune des actions représentant quant à eux la durée des activités.

Les travaux de Jane Jacobs ou de Kevin Lynch qui placent l'individu, comme celui qui arpente la ville, au cœur de la réflexion ont également contribué à orienter les études du monde scientifique vers l'usager et les temporalités de la vie urbaine. Auparavant, l'espace et les infrastructures constituaient les principaux thèmes des travaux de chercheurs. L'aspect humain étant plutôt réservé aux politiques sociales. C'est par le biais des études sur la mobilité et les transports urbains que les premières études liées aux temps apparaissent. La mobilité et l'urbanisme ont très souvent été étroitement liées dans l'étude de la prise en compte du temps en aménagement. Dans les années 1980-1990, l'attention est portée sur le temps de travail et sa réduction. C'est qu'à partir du milieu des années 1990 que le thème de la conciliation des temps de vie entre dans les interrogations scientifiques. À cette période, les travaux fondateurs d'Henri Lefebvre sur la rythmanalyse en 1982 étudient les relations entre le temps et l'espace afin de comprendre la diversité des rythmes urbains. La rythmanalyse peut être désignée comme « une science devenue pratique, qui consiste en la saisie des modalités des temps et des espaces sociaux concrets par les rythmes »<sup>8</sup>.

Progressivement, les scientifiques et les directeurs de programmes de recherche s'intéressent au terme de « chronotope ». Il se définit comme « un lieu de confluence de la dimension spatiale et de la dimension temporelle » (GWIAZDZINSKI, 2007)<sup>9</sup>.

---

<sup>8</sup> REVOL Claire. *Kevin Lynch et Henri Lefebvre, penseurs de l'expérience esthétique des rythmes de l'environnement urbain*. Rhuthmos, 21 octobre 2019.

<sup>9</sup> GWIAZDZINSKI Luc. *Redistribution des cartes dans la ville malléable*. Espace populations sociétés, 2007.

En d'autres termes, il s'agit d'un espace-temps. Le projet Chronotope<sup>10</sup>, mené par un groupe de chercheurs français entre 2010 et 2013 et lancé par le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), a pour objectif d'analyser et de comparer des situations par des études territorialisées et de mettre en place des outils d'aménagement adaptés afin de faciliter les liens spatiaux et temporels, notamment pour les services du quotidien. Des chercheurs italiens de l'Institut Polytechnique de Milan ont réalisé des analyses dites chronotopiques afin d'étudier les configurations spatio-temporelles des espaces urbains, à partir de plusieurs variables telles que les mobilités, les cycles de présence des individus, etc (BONFIGLIOLI, 1997)<sup>11</sup>. Des lieux attracteurs d'individus et de mobilités en fonction des heures de la journée dans la ville ont ainsi été identifiés.

L'augmentation du nombre de qualificatifs et concepts en lien avec les temps de la ville, tels que le chrono-urbanisme, la ville malléable, l'urbanisme temporel, a été considérable à la fin des années 1990 et au début des années 2000 et accompagne les nombreux débats. Dans le même temps, de nombreux ouvrages fondateurs sont publiés, notamment aux Editions de l'Aube par les chercheurs membres du groupe « Temps et Territoires » de la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR). Nous pouvons penser à « Le quotidien urbain. Essais sur les temps des villes » (PAQUOT dir., 2001), « La ville à mille temps » (BOULIN et MÜCKENBERGER, 2002), « La nouvelle aire du temps » (BOULIN et DOMMERGUES, 2002), « La ville 24h/24 » (GWIAZDZINSKI, 2003), ou encore les travaux d'Hartmut Rosa sur l'accélération de la société en 2010. Les parutions du numéro « Emploi du temps » des Annales de la Recherche Urbaine en 1997 s'ajoutent à ce socle de travaux scientifiques sur le domaine des temps urbains. Les apports de ces ouvrages portent sur l'existence d'une diversité des temps sociaux, qui a un impact direct sur les modes de pratique de la ville et sur le fonctionnement-même de cette dernière. De plus, ces ouvrages révèlent l'omniprésence du temps dans la vie des urbains et tous s'accordent sur la nécessité d'une prise en compte du temps dans les politiques publiques et les documents d'urbanisme.

---

<sup>10</sup> Projet de recherche Chronotope « Aménagement spatio-temporel pour des villes résilientes » du PUCA de 2010-2013, dirigé par Jean SOUMAGNE.

<sup>11</sup> Ibid. p. 8

Le géographe Paul Claval définit l'objet « ville » comme le lieu de maximisation des interactions. La concentration spatiale d'individus, d'activités et d'une offre culturelle et de loisirs dans l'espace urbain encourage chacun à interagir avec les autres. Les contraintes liées aux échanges sont minimisées en raison du phénomène d'agglomération et de la densité. La ville a un potentiel d'interactions sociales très élevé et ne constitue pas une structure figée dans le temps. Elle s'alimente, elle évolue, elle grandit, elle se désemplit en fonction de ses usagers, des « donneurs de temps »<sup>12</sup>, des événements qui s'y déroulent ou des périodes de l'année. Les différents verbes ci-dessus, associés à la ville, font écho aux références urbanistiques du XIXème siècle. La ville était alors considérée comme un organisme vivant à soigner des différents maux de l'époque. Cette métaphore est toujours à l'ordre du jour, la ville vit et n'est jamais la même d'un jour à l'autre. Les changements perpétuels qui s'y produisent modifient le paysage urbain, le tissu économique, et bien sûr les pratiques sociales. Et ce depuis des siècles. Nous définirons les temps de la ville comme ceux qui régissent et norment le quotidien des habitants et qui leur sont imposés tels que les horaires du travail, de l'école ou des services publics. Les temps dédiés aux loisirs, aux moments en famille, au sommeil, ces temps beaucoup plus personnels, pour lesquels il n'y a pas forcément de liens avec l'extérieur, seront regroupés sous le terme des temps de la vie.

#### A) Les grandes évolutions des derniers siècles, des temps de la ville et de la vie harmonisés à leur désynchronisation

Au XIXème siècle, l'organisation du temps de travail était similaire dans tous les corps de métiers. Que ce soit dans les domaines de l'artisanat, de l'industrie ou de l'agriculture, le temps de travail était rythmé en fonction des heures diurnes et des heures nocturnes. La séparation était alors très marquée avec des activités différenciées en fonction du cycle solaire. Progressivement, ce rythme naturel s'est effacé au profit d'un rythme artificiel cadencé par les horloges. La Révolution Industrielle à la fin du XIXème siècle en France a laissé place à des temps de travail plus étendus en l'espace d'une journée, censés être moins contraignants pour les individus. Les avancées technologiques et techniques dans les différents domaines qui ont accompagné l'ère industrielle ont contribué à améliorer les conditions de travail et de vie des urbains.

---

<sup>12</sup> PRADEL Louis. *Individualisation des rythmes sociaux et urgence généralisée : le mythe de l'acteur hors du temps collectif*. Revue Rhuthmos, 2012.

Dans un premier temps, on a assisté à la réduction du temps de production grâce à l'invention de la machine à vapeur qui a permis la mécanisation des activités, facilitant ainsi les différentes tâches de la production. La découverte de l'électricité a participé à l'allongement du temps de travail ou au décalage des horaires de certaines activités, désormais possibles en dehors des heures diurnes. Dans un second temps, le développement des transports notamment du train et de l'automobile a contribué à plus de mobilités. Le développement technique et économique va accentuer le décalage entre les cycles naturels, scrupuleusement respectés auparavant, et le temps social.

La ville industrielle s'articule donc autour du temps de travail. François Ascher parle de la configuration temporelle spécifique de la ville industrielle qui « peut être qualifiée de configuration temporelle segmentée, les temps et les activités se succédant en segments distincts à partir d'un segment principal occupé par le travail »<sup>13</sup>. En d'autres termes, les rythmes urbains sont très marqués par l'importance du temps au travail. La référence est souvent accordée à la ville fordiste de la première moitié du XXème siècle. Les avancées en matière de réduction du temps passé à se déplacer, de possibilités d'activités durant les heures nocturnes ou de mécanisation des tâches de production, posent les premiers jalons d'un bouleversement des temporalités individuelles. À ce stade, les rythmes collectifs l'emportent sur ceux de l'individu puisque ce dernier organise son emploi du temps autour des horaires du travail et de l'usine qui sont arbitraires et imposées.

Plusieurs grandes évolutions sociales, ayant un impact sur les rythmes des villes et majoritairement sur ceux des urbains, se sont opérées ces derniers siècles. La Révolution Industrielle ne s'est pas accompagnée seulement de progrès technologiques et techniques. En effet, le XIXème siècle a aussi été marqué par les mouvements ouvriers qui se sont organisés pour revendiquer les conditions de la classe ouvrière. Ce sont les premiers pas vers la baisse du temps du travail. Combiné à cela un peu plus tard, l'apparition des premiers congés payés en 1936, l'entrée des femmes sur le marché du travail dans les années 1960-70 et enfin le passage aux 35h de travail par semaine à la suite des lois Aubry des années 2000 ont considérablement modifié le paysage social et le cadre du travail. En effet, les français disposent de beaucoup plus de temps libre grâce à l'évolution des rapports hommes-femmes et à la division par deux du temps de travail. Les durées et les valeurs accordées au travail et aux loisirs se transforment.

---

<sup>13</sup> ASCHER François. *Du vivre en juste à temps au chrono-urbanisme*. Les Annales de la Recherche Urbaine, collection Emplois du temps, n°77, 1997.

Ces mutations sociales et économiques ont conduit progressivement à la diversification des temporalités individuelles. Elles sont désormais moins dépendantes et moins contraintes par le temps du travail et offrent davantage de possibilités d'activités quotidiennes dans l'emploi du temps des individus. L'individualisation des modes de vie se forme petit à petit, déstabilisant les grands principes de l'organisation sociale et économique de l'ère industrielle. De plus, les horaires de travail deviennent plus flexibles. On parle désormais d'horaires atypiques, ces personnes qui se rendent au travail à des horaires inhabituels. Cela concerne notamment le travail de nuit. La journée de travail classique n'est plus le seul modèle et les frontières, auparavant bien définies, entre les temps de travail et les temps hors travail sont devenues floues. Ces aspects et les profonds bouleversements de la société sont accentués par l'entrée dans l'ère du numérique, dans les années 1980-1990, qui modifie profondément la société de manière générale mais aussi les modalités au travail et le fonctionnement des entreprises.

Ces changements ont désormais un impact sur les rythmes de chacun. Les pratiques de la ville sont profondément bouleversées et cette dernière devient peu à peu une superposition de lieux où se croisent les citoyens.

## B) La gestion du quotidien et d'un emploi du temps face à l'accélération généralisée du temps

En l'espace de vingt ans, le triptyque « métro-boulot-dodo » a laissé place à une multiplicité d'usages du temps à l'échelle de la journée (MEISSONNIER et RICHER)<sup>14</sup>. Les individus utilisent leur temps quotidien pour faire plus d'activités et de tâches. On fait toujours plus de choses dans un laps de temps donné, nos rythmes quotidiens tendent à s'accélérer.

Dans un espace urbain où le temps est omniprésent, la place que chaque individu occupe dans l'espace urbain est plus ou moins incertaine et l'appropriation de la ville n'est pas toujours assurée. Le sentiment sécurisant que peuvent procurer les horaires fixes des aménités urbaines en proposant un cadre pour l'individu ne constitue pas toujours une évidence. En effet, nous pourrions penser que les dernières évolutions (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), baisse des coûts de la mobilité, etc.), permettant l'instantanéité et la simultanéité de nos sociétés, facilitent la vie courante.

---

<sup>14</sup> MEISSONNIER Joël, RICHER Cyprien. *Métro-boulot-dodo : quoi de neuf dans nos routines de mobilité ?* Espace populations sociétés, 2015.

Or devoir faire preuve sans cesse d'adaptation, de la part des citoyens, ne pourrait-il pas être plutôt contraignant et chronophage ? Il semblerait qu'aujourd'hui les temps urbains imposés constituent plutôt un frein et une contrainte dans la liberté qu'à chacun de s'organiser. La notion de qualité de vie interpelle face à cette pression temporelle. « La vie moderne est une constante accélération. Dans toutes les sociétés occidentales, les individus souffrent toujours plus du manque de temps et ont le sentiment de devoir courir toujours plus vite, non pas pour atteindre un objectif mais simplement pour rester sur place. »<sup>15</sup>

La sensation de manquer de temps est prégnante. Selon Hartmut Rosa, cela peut s'expliquer dans un premier temps par la diversification des activités potentielles à faire en une journée, la multiplication des choix, des options possibles dans l'espace urbain. Certains parlent de « ville du choix ». Il y a constamment plus d'opportunités mais nous disposons toujours de la même quantité de temps, du même nombre d'heures dans une journée ou une semaine. Cette idée est renforcée par l'injonction qu'une vie épanouie et réussie doit être bien remplie. Les individus tendent à devenir de plus en plus polyvalents et instables. Ils vivent dans plusieurs lieux, peuvent cumuler différents emplois et de nombreuses activités. D'autre part, cette augmentation d'activités à faire et de tâches à réaliser est supérieure au gain de temps permis par l'accélération technique. Les individus se retrouvent donc à sans cesse manquer de temps. Il ne peut donc plus être qualifié d'unique ou de linéaire, où seul le temps de travail entrerait en compte. Néanmoins, nous pouvons parler de temps continu au sein duquel les 24h de la journée sont pleinement utilisées. Au cœur des grandes villes et des métropoles, la différence entre les heures diurnes et les heures nocturnes a de moins en moins de signification. La ville peut être pratiquée à n'importe quel moment de la journée et de la semaine. Les temps de pause de la ville tendent à se réduire et laissent place à un univers en mouvement la majeure partie du temps. Luc Gwiazdzinski évoque la ville 24h sur 24. Cette figure de la ville en continu « ne dort pas et ne s'arrête jamais »<sup>16</sup>. Le continuum spatial de la ville, où les frontières sont de moins en moins claires lié au phénomène d'étalement urbain, s'accompagnerait-il d'un continuum temporel ?

Les rythmes traditionnels hérités du passé sont derrière nous. Tout est fait pour que les individus aient tout, tout de suite. L'immédiateté est le référentiel de nos systèmes urbains et est étroitement liée à l'accélération de nos vies.

---

<sup>15</sup> HARTMUT Rosa. *Aliénation et accélération. Vers une théorie critique de la modernité tardive*. Paris : La Découverte, 2010.

<sup>16</sup> GWIAZDZINSKI Luc. *La ville 24h/24. Regards croisés sur la société en continu*. Editions de l'Aube, Datar. Collection Bibliothèque des territoires, 2003.

Selon Hartmut Rosa, nous pouvons discerner trois types d'accélération. Une accélération technique, nous l'avons abordée dans la partie précédente, liée aux avancées dans les transports, dans la production ou les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Une accélération sociale où les grandes institutions sociales, celles du travail et de la famille, sont bouleversées. Enfin, une accélération du rythme de vie au quotidien qui s'accompagne de la culture de l'instant et de la sensation de manquer de temps. Comment faire face à cette triple accélération pour les individus ?

Dans ce contexte, le temps devient quantifiable. Grâce à la performance des transports, la distance entre deux lieux n'est plus calculée en termes de kilomètres mais bien en temps (minutes, heures) passé à se déplacer. Le temps perdu ou le « temps mort » est désigné comme celui où l'on ne fait pas d'activité en particulier, où l'on n'est pas en train d'accomplir quelque chose. Le temps doit être rentable, on a pour habitude de parler de temps perdu ou de temps gagné. Nous nous rendons bien compte de la valeur presque monétaire du temps qui lui est attribuée. C'est pourquoi les individus sont sans cesse en quête de le maîtriser et de l'optimiser. Les comportements des urbains sont basés sur l'optimisation temporelle : faire toujours plus de choses en moins de temps. Aujourd'hui, il est même question « d'acheter du temps » : la délégation de services, dans le but de gagner du temps, s'est banalisée dans nos villes. On fait alors appel à des agents de propreté pour ne pas perdre de temps ou plutôt gaspiller du temps précieux à nettoyer son logement. Les services marchands de livraison de repas se sont largement développés afin de perdre le moins de temps durant les pauses.

Cette accélération du temps, au sens large, et la multiplication des possibilités offertes aux individus sur l'ensemble de la journée rendent les emplois du temps de chacun beaucoup plus complexes et difficiles à imbriquer dans l'espace urbain. En effet, les individus peuvent désormais prétendre à personnaliser leur emploi du temps quotidien qui n'est souvent jamais le même d'un jour à l'autre et encore moins d'une personne à une autre. Les horaires atypiques face à la journée de travail classique, le cercle familial traditionnel face à un environnement familial éclaté, la sphère publique face à la sphère privée ; tant d'éléments à concilier de plus en plus flexibles. Thierry Paquot évoque le fait que « notre quotidien semble un puzzle constitué de mille morceaux qu'il nous faut recoller et ajuster entre eux. »<sup>17</sup>

---

<sup>17</sup> PAQUOT Thierry. *Le quotidien urbain, Essais sur les temps des villes*. Editions La Découverte, collection cahiers libres, 2001.

La rigidité temporelle qui a marqué les siècles derniers n'est plus d'actualité et a laissé place à une « pression temporelle »<sup>18</sup> ressentie par les citoyens. Mais il existe des « donneurs de temps »<sup>19</sup> ou des « générateurs de temps » qui maintiennent des horaires collectifs, applicables à tout le monde. Ce sont les administrations publiques, les commerces, les établissements de santé, les établissements scolaires ou les services publics. Au sein d'emplois du temps de plus en plus individualisés, les citoyens se confrontent aux horaires fixes de ces structures. De plus, ces dernières ne sont pas concentrées spatialement, chacun crée ses propres parcours quotidiens dans la ville en fonction de ses besoins et activités. L'espace urbain est alors méconnu dans son ensemble par la grande majorité de la population. L'espace vécu est différent de l'espace réel ou physique. Si l'on prend l'exemple d'un trajet en métro pour aller d'un point A à un point B, l'espace entre ces deux points n'est pas visualisé puisque le parcours se fait sous terre. L'individu ne connaît alors que l'environnement de son point de départ et d'arrivée. Pour aller plus loin, on peut penser que la ville est connue sous forme de nœuds ; ceux qui sont utiles et bénéfiques dans les emplois du temps de chacun. L'espace vécu est souvent discontinu avec des espaces intermédiaires méconnus. Ces points n'ont de valeur que pour les personnes qui les pratiquent, il s'agit là d'un des premiers effets sur les villes.

Ainsi, le quotidien est marqué par différents éléments temporels que sont : le rythme naturel et le rythme artificiel des horloges, les différents temps sociaux et les rythmes individuels, les temps publics et les temps privés. Le temps propre de l'individu doit être construit selon des impératifs sociaux et la diversité des temps auxquels il doit faire face puisqu'il ne peut disposer d'un temps entièrement libre, sans liens extérieurs. Carlos Moreno, urbaniste, évoque le temps comme quelque chose de vital car « c'est ce qui vous est donné comme espace pour pouvoir faire ce que vous voulez de votre vie. Si vous ignorez le temps qui vous appartient, votre vie est soumise à des contraintes fortes. »<sup>20</sup>

---

<sup>18</sup> HARTMUT Rosa. *Aliénation et accélération. Vers une théorie critique de la modernité tardive*. Paris : La Découverte, 2010.

<sup>19</sup> Ibid. p.10

<sup>20</sup> MORENO Carlos. *La ville du quart d'heure : pour un nouveau chrono-urbanisme*. Article dans La Tribune, le 05/10/2016.

### C) La difficile conciliation des temps dans la ville, vecteur d'inégalités spatio-temporelles entre les usagers

La ville constitue le principal réceptacle des mutations sociales, économiques, individuelles et collectives de ces derniers temps. Les rythmes urbains ne sont plus distincts et segmentés, comme l'évoquait François Ascher au temps de l'industrie, mais se superposent et s'imbriquent dans l'espace urbain.

Le sociologue Jean-Yves Boulin qualifie la ville contemporaine comme une « ville à mille temps »<sup>21</sup>. De plus, les rythmes collectifs tendent à s'effacer au profit d'une multiplicité de rythmes individuels. Comment faire fonctionner la ville dans cette logique ? Puisque les générateurs de temps constituent parfois une contrainte dans les emplois du temps individualisés des urbains. La problématique de réponse de la ville aux besoins des populations, selon leurs contraintes temporelles quotidiennes, est centrale. La ville est-elle adaptée aux changements extrêmement rapides de ses habitants ?

La désynchronisation des emplois du temps provoque de fortes variations d'intensité urbaine, c'est-à-dire des « variations des usages selon différentes échelles de temps »<sup>22</sup> (MALLET, 2016). On se croise de plus en plus, sans s'arrêter, sans prendre de temps. Cela est très complexe à gérer et provoque parfois des dysfonctionnements ou des tensions dans l'espace public. En effet, les temps de la ville et de la vie ou collectifs et individuels ont différents impacts sur les territoires. D'une part, on observe une demande en termes d'allongement d'horaires des structures génératrices de temps : commerces, administrations publiques notamment. Les individus sollicitent une accessibilité plus étendue avec des plages horaires plus larges et inhabituelles, sur les heures de la nuit, du dimanche ou de la pause déjeuner généralement. Cette demande fait directement écho à un besoin changeant de la société, lié à l'augmentation des travailleurs en horaires décalés ou des emplois du temps complexes. D'autre part, les conflits temporels augmentent en partie liés à ces deux derniers facteurs. Sandra Mallet explique la notion de conflit temporel quand, dans un espace donné, les usages des uns gênent les usages des autres. Les nuisances sonores la nuit constituent l'un des exemples les plus caractéristiques.

---

<sup>21</sup> BOULIN Jean-Yves, MÜCKENBERGER Ulrich. *La ville à mille temps*. Editions de l'Aube, collection Bibliothèque des territoires, 2002.

<sup>22</sup> MALLET Sandra. Séminaire Temps-Aménagement, intervention « Lecture temporelle du territoire ». 13/12/2016.

Enfin, la géographie des territoires change au fil de la journée avec la formation de micro-centralités à certaines heures. Le terme de ville en décalé peut qualifier de manière juste l'état actuel de nos villes et pose un certain nombre de problèmes, notamment en termes d'inégalités spatiales et temporelles. Les individus qui bénéficient d'un rythme de travail classique sur la journée sont plus avantagés que les travailleurs en horaires atypiques ou flexibles. Qu'ils vivent en décalé par choix ou par obligation, ils ne sont pas en accord avec les horaires des « donneurs de temps »<sup>23</sup>, des services publics tels que les transports en commun et ne peuvent donc pas en bénéficier. De plus, ils n'ont pas le même régime temporel, qui est selon William Grossin « une construction sociale spécifique découlant de décisions humaines »<sup>24</sup>, qu'une grande partie de la population ; réduisant ainsi leurs possibilités d'interaction sociale. Certains peuvent même se sentir isolés ou être dans une position de repli sur soi ou de repli sur la catégorie de population qui a les mêmes rythmes de vie. Quand certains sont maîtres de leurs horaires de travail, d'autres ont des horaires imposés, le phénomène de « ségrégation temporelle entre les salariés »<sup>25</sup> est croissant. La pratique de la ville n'est bien évidemment pas la même mais il n'est pas juste de priver une partie de la population de services publics ou d'activités.

L'individualisation des temps de vie n'est pas vécue de la même manière par tout le monde. Entre ceux qui peuvent « acheter du temps » aux autres et ceux qui subissent le manque de temps, entre ceux qui habitent à proximité des fonctions urbaines et de leur lieu de travail et ceux qui sont contraints par des temps de déplacement importants perçus comme du temps perdu, entre ceux dont les deux personnes au foyer travaillent et les mères seules avec enfants, les inégalités sont bien présentes. Edmond Hervé affirme que « le temps est un révélateur d'inégalités »<sup>26</sup> entre des populations, certaines mieux armées face à l'accélération et la complexification des rythmes urbains et sociaux.

Une série d'enquêtes a été menée par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) sur les emplois du temps des français, depuis les années 1970 jusqu'à la dernière en date en 2010 (EDT2010). Seules les données de cette dernière enquête sont librement accessibles. L'enquête vise environ 12 000 ménages.

---

<sup>23</sup> Ibid. p.10

<sup>24</sup> GROSSIN William. *Pour une science des temps. Introduction à l'écologie temporelle*. Octares Editions, collection Travail, 1996.

<sup>25</sup> LESNARD Laurent. *Flexibilité des horaires de travail et inégalités sociales*. Données sociales – La société française, 2006.

<sup>26</sup> HERVÉ Edmond. Rapport « Temps des villes », remis le 19 juin 2001 au Secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle et au Ministre délégué à la ville.

Les enquêtes Emploi du temps décrivent de façon précise l'usage que les individus font de leur temps, à travers les activités effectuées, leur durée, le moment et le contexte de leur déroulement. Les résultats qui ont pu s'avérer pertinents dans le cadre de ce mémoire, concernent trois types de chiffres : la journée moyenne selon la Catégorie Socio-Professionnelle (CSP) des sondés, la journée moyenne selon le type de ménage des sondés, enfin la journée moyenne selon la taille de l'unité urbaine de résidence des personnes interrogées (cf. annexe n°1). Par exemple, si l'on compare la journée moyenne d'un actif résidant dans une unité urbaine de moins de 10 000 habitants à celle d'un actif résidant dans l'unité urbaine de Paris, des premiers résultats sur la gestion différenciée des emplois du temps apparaissent. Un actif résidant dans une unité urbaine de moins de 10 000 habitants consacre environ 4h46 pour le travail dans une journée moyenne contre 5h36 pour un actif dans l'unité urbaine de Paris, cela représente presque 1h de moins qui est reportée sur le temps libre. En effet, un actif résidant dans l'unité urbaine de Paris s'accorde 3h54 de temps libre dans une journée moyenne et un actif dans une unité urbaine de moins de 10 000 habitants passe 4h23 de sa journée moyenne pour son temps libre. Les temps de déplacements sont en revanche relativement similaires, entre 40 et 50 minutes de trajets quotidiens. L'analyse de cette enquête peut constituer un premier matériau et un outil de diagnostic temporel pour les collectivités territoriales et les bureaux des temps.

En 2010 le Comité pour le cohésion sociale, instance du Conseil de l'Europe, a reconnu le droit au temps. Il est depuis considéré comme un droit fondamental des citoyens. Il désigne le droit de disposer de son temps, c'est-à-dire la capacité donnée à chacun de pouvoir concilier au mieux ses différentes activités sans les subir et les vivre dans une continuité temporelle sereine. Ce droit au temps sous-tend plusieurs autres droits que sont le droit à la mobilité, la résistance contre la discrimination dans l'usage du temps, le droit à l'espace public et à l'accessibilité des services publics. En complément, le Comité invite les États membres à soutenir la création de bureaux des temps. (MÜCKENBERGER, 2010)<sup>27</sup>

Les difficultés ressenties dans la gestion du temps par les individus peuvent être une opportunité de repenser l'aménagement des temps et l'urbanisme à l'échelle d'un territoire, à travers différentes problématiques, telles que l'adaptation des horaires de services, des transports à la population, l'adaptation des espaces de la ville à la diversité des usages individuels et bien d'autres.

---

<sup>27</sup> Tempo Territorial. *Les aménagements urbains temporels : plaidoyer pour un urbanisme sensible*. Temporelles 2010, Actes du colloque, Dijon, p.30-31.

## II/ La prise en compte du temps dans l'urbanisme, vers un urbanisme des temps

Jusqu'aux années 1990-2000, le support spatial était l'outil premier de l'urbaniste. Les réflexions s'orientaient vers des solutions d'aménagement de l'espace, du territoire pour mieux utiliser la donnée « temps ». Depuis, la démarche inverse semble entrer dans les bonnes pratiques de la profession : penser à aménager le temps pour exercer un effet sur l'occupation de l'espace. Rappelons que les années 1980 ont constitué un tournant avec la reconnaissance progressive du temps comme un enjeu d'aménagement et le rôle de l'urbanisme dans l'organisation des temps de la ville. Mais dans sa mise en œuvre, cela est plus compliqué. En effet, le rôle des politiques publiques à agir sur les rythmes de vie des individus est remis en cause. Si certains estiment que ces questions relèvent de la vie privée et que les politiques urbaines n'ont pas à intervenir, d'autres estiment que cela relève du bon ordre public et d'une équité sociale.

Néanmoins, le temps est toujours présenté comme la quatrième dimension de l'aménagement ; après les dimensions spatiales que sont celles du plan et celle du volume. Cela se ressent dans les actions urbanistiques qui prennent peu en compte les effets du temps sur les villes. Les temporalités sont bien souvent lissées, comme si chaque heure de la journée ou de la semaine était semblable, et il en est de même pour les pratiques sociales. Il est vrai que le temps est universellement basé sur la mesure des 24 heures mais il se décline en une multitude de rythmes, notamment les grands rythmes structurants : diurnes, nocturnes, mensuels, saisonniers. Selon Sandra Bonfiglioli, « l'action sur le temps se présente ainsi comme une action urbanistique dans la mesure où elle concerne les modalités d'utilisation des lieux et biens urbains »<sup>28</sup>.

A) Les urbanistes et le temps : quels rapports ? Enjeux et apports de l'approche temporelle dans les manières de faire la ville

Bien que l'espace soit le centre des réflexions en urbanisme et en aménagement du territoire, on ne peut ignorer que ces deux domaines agissent sur l'organisation temporelle des villes et influencent les rapports au temps des usagers.

---

<sup>28</sup> BOULIN Jean-Yves. *Une ville à temps négociés : Recherches et expérimentations sur les temps de la ville en Europe*. Les Annales de la Recherche Urbaine, n°77, 1997.

Les modèles urbanistiques ont des effets directs sur le territoire et donc sur les manières de le vivre par ses habitants. Prenons deux exemples. Le modèle fonctionnaliste a encouragé la création de villes séparant les fonctions et les usages ainsi que les temporalités. Sous l'angle du temps, la division spatiale des quatre fonctions principales de la ville : habiter, travailler, circuler, se récréer, oblige les individus à jongler d'un lieu à un autre en fonction de leurs emplois du temps. En effet, ce modèle prône le zoning fonctionnel, se situant à l'opposé de la diversité d'usages et de la polyvalence des espaces. À l'inverse, le modèle de la ville dense favorise la proximité et le rapprochement des fonctions urbaines ; ce qui peut être susceptible de générer des conflits du fait d'activités et de population en un même lieu qui n'ont pas forcément des rythmes temporels similaires. La ville compacte et dense permet l'optimisation des localisations d'activités et de proximité mais parallèlement peut conduire à une augmentation des conflits temporels. Les conflits temporels se définissent par les usages de certains qui gênent les usages d'autres en un même lieu. Dans les centres-villes, l'implantation de cafés à proximité directe d'habitations favorise les problématiques liées à la proximité des fonctions qui ne sont pas toujours en concordance temporelle. Ce modèle urbanistique peut donc être en contradiction avec l'apaisement des usages des temps dans la ville, recherché lors de la mise en place d'une politique temporelle. Réfléchir à la question d'un modèle en urbanisme qui favoriserait la conciliation des différents temps de la ville peut constituer l'une des premières étapes vers un urbanisme des temps.

Avant tout, il s'agit de se demander quelles sont les raisons pour lesquelles nous avons tout intérêt à prendre en compte le temps dans l'aménagement du territoire. Le temps défile, cette matière que l'on ne peut saisir et qui fait partie intégrante de notre quotidien. Alors pourquoi ne constitue-t-il pas un élément incontournable dans la construction des espaces urbains. Le temps permet de penser le changement dans nos villes constamment en mouvement et qui sont le support de multiples et différents usages. Ces usages qui créent des moments calmes ou intenses dans l'espace public, parfois de manière simultanée, qui peuvent être qualifiés de pulsations urbaines. Tout choix d'aménagement spatial a des implications temporelles, il peut générer des flux, des moments de la journée « creux », une saturation d'axes ou d'espaces, des conflits d'usages et temporels, etc. Il s'avère aussi qu'intégrer l'approche du temps dans la réflexion sur nos manières de faire la ville répond à différents enjeux qui paraissent aujourd'hui incontournables. D'une part, cela répond à des enjeux d'égalité : d'égalité d'accès aux commerces et aux services de proximité à travers l'analyse des temps de parcours pour tous les habitants de la ville.

On parle d'égalité face au temps pour que personne ne soit pénalisé par des temps de déplacement contraints vers des fonctions urbaines indispensables. Par les enjeux d'égalité, on entend également envisager des solutions aux problèmes d'insécurité urbaine ressentie notamment auprès du genre féminin dans l'espace public. Intégrer le temps dans l'aménagement du territoire répond également à des enjeux de citoyenneté ou de participation citoyenne. Lorsque l'on demande à quelqu'un de parler de son temps quotidien, de la gestion de son emploi du temps, tout le monde peut s'exprimer et a quelque chose à dire. Le temps concerne tout le monde et se révèle être un moyen d'associer les habitants aux différentes étapes du processus d'aménagement. D'autre part, la dimension temps répond à des enjeux de développement durable à travers les notions de mixité des fonctions, de polyvalence des espaces, de réversibilité des bâtis et de diversité des usages pensée sur le temps long. La ville de demain doit intégrer les piliers du développement durable. Un des liens entre l'urbanisme et le développement durable ne se cacherait-il pas dans le temps ? Le développement durable désigne « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs<sup>29</sup> ». Au sein de la définition, le facteur temps est intrinsèquement lié. Patrick Vassallo, fondateur et vice-président de l'association française Tempo Territorial qui regroupe toutes les collectivités ayant initié une réflexion sur le temps en aménagement du territoire, justifie l'intervention de l'urbaniste sous l'angle du temps comme le « temps urbain, le temps de chacun(e) : ainsi pourrait être résumé l'enjeu d'une nécessaire redistribution des temps, des espaces et des personnes. »<sup>30</sup> Pourtant, il s'avère que les urbanistes et les techniciens de l'aménagement ne sont pas toujours convaincus de la pertinence d'une réflexion sur les temps de la ville. C'est ce qu'il ressort d'un entretien avec l'une des représentantes de l'association Tempo Territorial et d'enquêtes menées auprès d'urbanistes sur la façon dont ils appréhendent la question du temps. Selon eux, cette question du temps est d'abord comprise comme « allant de soi », c'est-à-dire qu'ils s'accordent à dire que le temps est une dimension incontournable de l'urbanisme mais ils s'interrogent rarement, de façon explicite, sur les façons d'agir sur les temps de la ville. Ce constat est très paradoxal face à la situation actuelle de nos villes. En effet, la variété des situations qui se produisent quotidiennement dans l'espace urbain fait qu'aucune journée ni aucune heure n'est semblable. De ce fait, les urbanistes ne peuvent plus passer à côté du temps ou le laisser de côté en pensant la vie en ville comme une répétition de pratiques routinières individuelles et collectives.

---

<sup>29</sup> Définition du Ministère de la Transition écologique et solidaire, <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

<sup>30</sup> VASSALLO Patrick. *Villes et politiques temporelles*. La Découverte. Mouvements, 2005.

La complexité qui qualifie les questions urbaines actuelles doit conduire les urbanistes à concevoir des projets « plus ouverts, plus flexibles, plus adaptables à des pratiques variées et à des évolutions difficilement prévisibles. »<sup>31</sup> Cela implique aussi que les habitants soient pleinement impliqués dans les processus de fabrication de la ville, afin d'aboutir à une co-élaboration dans l'urbanisme.

« Temps urbain, temps de chacun ». Outre les rapports des urbanistes ou des professionnels de l'aménagement avec le temps, ce dernier s'inscrit dans une dimension nécessairement individuelle et sensible. Tout le monde est confronté au temps dans son quotidien, à travers les horaires de passage des transports en commun à coordonner, le temps de travail à respecter, les heures d'ouverture et de fermeture des services et commerces, la tombée de la nuit qui surgit. Chaque individu qui pratique la ville se sent concerné par le temps, par un rythme de vie à suivre. Le temps n'est donc pas seulement abstrait, il est vécu, il fait l'objet d'une expérience subjective avant de devenir une mesure de la durée. Ses aspects immatériel et non maîtrisable ne lui enlèvent pas son côté concret puisque le temps vécu par les individus relève d'une multitude de questions (vais-je arriver à l'heure ? Vais-je arriver à concilier tout ce que j'ai à faire dans les 24 heures dont je dispose ?), de temps longs et d'autres plus courts (les temps de déplacement face aux temps des loisirs), de contraintes (les horaires des donneurs de temps, les temps de déplacement contraints), de lieux (l'école, le bureau, la boulangerie). La transversalité du temps rend le sujet extrêmement intéressant et attrayant aux yeux de tous. Le temps est donc un bien commun, il appartient à chacun mais nous le partageons dans l'espace urbain. L'urbanisme des temps est défini comme « l'ensemble des plans, organisations des horaires et actions cohérentes sur l'espace et le temps qui permettent l'organisation optimale des fonctions techniques, sociales et esthétiques de la ville pour une métropole plus humaine, accessible et hospitalière »<sup>32</sup>. Cette définition et les différentes questions soulevées par l'intégration du temps dans l'aménagement du territoire place l'individu au cœur de la réflexion. L'approche temporelle peut permettre de passer d'une logique de gain de temps, où le temps non-occupé est perçu comme du temps perdu dans sa journée qui suit un rythme de plus en plus soutenu, à une logique de qualité de temps au sein de laquelle chaque individu est dans la mesure de planifier le temps dont il dispose à l'aide des actions réalisées à l'échelle de la ville dans le cadre d'une politique temporelle.

---

<sup>31</sup> ASCHER François. *Les nouveaux principes de l'urbanisme. La fin des villes n'est pas à l'ordre du jour*. Editions de l'Aube, 2001.

<sup>32</sup> GWIAZDZINSKI Luc. *L'événementiel et l'éphémère dans la ville des 24 heures*. Chronotopies, 2009.

Thierry Paquot évoque le fait que « le thème des temps dans la ville ne doit pas être une mode qui produirait quelques gadgets, mais un remarquable prétexte pour donner plus de cohérence à la fois à l'emploi du temps de chacun et aux territoires urbains. »<sup>33</sup>

## B) L'émergence des politiques temporelles locales, exemples de l'Italie et de la France

Les évolutions sociales, techniques, technologiques de notre environnement ont profondément bouleversé notre rapport au temps, nos rapports à la ville et enfin les rapports entre le temps et l'espace urbain. L'organisation temporelle d'un individu jongle entre des adaptations à la fois intérieures et extérieures à lui-même et s'ajuste selon des normes sociales et des règles personnelles.

La gestion d'un emploi du temps quotidien ressemble à un parcours semé d'embûches. Le paradoxe des progrès de ces derniers siècles se révèle : censés être la clé pour faciliter la vie des habitants, leur offrir plus de temps libre ou moins de temps contraint, il s'avère pourtant que les citoyens soient sans cesse dans l'urgence et que cela provoque même des situations chronophages et contraignantes. En effet, si chacune des institutions ou structures qui régissent le quotidien fixe et impose des rythmes et horaires différents (à l'école, en entreprise, dans les administrations, les commerces, les transports en commun), l'individu doit s'y retrouver seul et faire preuve de conciliation et d'adaptation. Intégrer pleinement une approche temporelle en urbanisme apparaît alors comme une ouverture vers une meilleure conciliation des différents temps de la vie et de la ville ou des temps individuels et sociaux.

L'un des principes fondamentaux sur lesquels repose l'approche temporelle est celui de placer l'usager au centre de la réflexion. C'est avant tout pour décharger certaines catégories de population, notamment les femmes, de la pression temporelle à laquelle elles doivent faire face au quotidien dans l'espace urbain qu'a émergé l'idée de prendre en compte les temps de la ville et de la vie. Nous avons déjà vu que les modèles urbanistiques ont un impact direct sur les manières de pratiquer la ville par ses usagers. Face à des emplois du temps éclatés et individualisés, les concepts de la ville de proximité ou de la ville du quart d'heure ont pris leur place dans les discours depuis quelques années.

---

<sup>33</sup> PAQUOT Thierry. *Le quotidien urbain, Essais sur les temps des villes*. Editions La Découverte, collection cahiers libres, 2001.

En effet, à travers ces concepts, on estime que le fait de compacter l'emprise spatiale des fonctions urbaines pourrait permettre de redonner de la cohérence aux emplois du temps des citoyens. Pour aboutir à la concentration spatiale de plusieurs fonctions urbaines, la notion de polychronie est centrale. Un espace polychrone peut être défini comme un espace capable d'accueillir des usages pluriels dans un même temps et engendre ainsi une diversité de rythmes. En ce sens, ce type d'espace limiterait les conflits d'usages ou les conflits temporels puisqu'il rend possible la cohabitation de plusieurs temporalités urbaines, ce qui n'est pas réalisable dans les espaces ou les bâtiments monofonctionnels. La ville de proximité constitue donc un modèle qui semble efficace et qui permet au citoyen de pouvoir gérer son emploi du temps quotidien en limitant ses temps de déplacement et le temps perdu entre ses activités. Le concept de la ville du quart d'heure suit cette logique. Selon Carlos Moreno, urbaniste et créateur de ce concept, la ville fonctionnelle a fait oublier les notions de temps utile et de temps de vie. On allait d'un lieu à un autre pour pratiquer ses loisirs ou apprendre, sans trop se préoccuper du temps passé entre ces activités. Il a alors cherché à faire coïncider les lieux de vie avec le temps de vie, en démontrant que si ces six fonctions sociales (se loger dignement, travailler et produire dignement, être en mesure d'accéder à son bien-être, s'approvisionner, apprendre, s'épanouir) sont accessibles à un quart d'heure, à pied ou à vélo, de chaque citoyen, la qualité de vie en ville serait meilleure. L'objectif étant de s'éloigner du triptyque « métro-boulot-dodo », en redonnant du temps utile aux habitants grâce à des fonctions urbaines accessibles en mobilité active, ce qui ne contraint plus les citoyens dans leur temps de transport. De manière concrète et traduit dans les documents d'urbanisme, il pourrait être envisagé par exemple de limiter la construction d'habitations à plus de quinze minutes à pied de pôles de services urbains.

Le terme d'accessibilité est très proche de la grande famille du temps et constitue une entrée souvent privilégiée pour aborder le temps. Néanmoins, il convient de préciser que ces modèles de la ville de proximité ne doivent pas engendrer un repli des individus sur leur quartier.

Ces deux concepts centrent leur réflexion sur les manières de vivre la ville et les usages qui s'y font en offrant aux individus, grâce à la proximité, à la concentration spatiale et à l'accessibilité facilitée des fonctions urbaines, plus de liberté et de flexibilité dans leurs emplois du temps quotidiens. Certaines villes françaises tentent de mettre en place des démarches semblables, à travers l'élaboration de politiques temporelles locales.

L'intérêt pour l'approche temporelle en urbanisme et en aménagement du territoire se trouve dans le changement de paradigme qui s'est opéré entre le XX<sup>ème</sup> siècle, placé sous le signe de la quantité, et le XXI<sup>ème</sup> siècle qui prône et recherche la qualité.

Aujourd'hui, la qualité doit désormais être présente dans tous les domaines, on parle de qualité de la vie quotidienne, qualité de la vie de la personne, qualité de la vie du territoire, qualité du travail, de l'environnement, ou des relations aux autres. Les démarches temporelles en France se sont, pour beaucoup, basées et appuyées sur le modèle italien. Ce sont les années 1980 qui constituent un tournant pour l'Italie, caractérisées par les premières revendications, de la part des femmes, concernant la prise en compte du temps dans les politiques publiques nationales et régionales. Le mouvement des femmes de la gauche italienne appelle à la reconnaissance d'un « droit au temps », elles dénoncent le caractère tyrannique et contraignant des temps de la vie et des différents rythmes à suivre et à coordonner dans leur quotidien. La société prend alors conscience de la difficile articulation des trois grands temps urbains : professionnel, familial, social pour les femmes. Ce « droit au temps » revendiqué par les femmes italiennes renvoie au « droit à la ville »<sup>34</sup> théorisé par Henri Lefebvre en 1968. Ce dernier critiquait l'absence d'inclusion des habitants dans la production des espaces urbains, qui ne doit pas être réservée à l'élite mais à l'ensemble de la population. Par miroir, les femmes italiennes revendiquent une meilleure prise en compte de leur catégorie dans les rythmes urbains, les processus décisionnels des donneurs de temps. L'élan initié par le mouvement des femmes de la gauche italienne permet d'amorcer la notion de « planification des temps » qui émerge en 1986, avec un premier projet de loi soumis au parlement par les élues du Parti Communiste italien. Ce projet de loi, qui s'intitule « Les femmes changent les temps : une loi pour rendre les horaires de travail, les horaires de la ville, les rythmes de la vie plus humains », intervient sur la difficulté à gérer les diverses parties des emplois du temps pour certaines catégories de la population et à jongler entre les rythmes urbains. L'institution d'un « droit au temps » est alors proposée, reprenant le grand principe revendicateur du mouvement quelques années plus tôt. Néanmoins, ce projet de loi n'a jamais abouti mais sera repris quelques années plus tard et constitue de fait le point de départ des politiques temporelles italiennes.

C'est en 1990 qu'est posé le premier jalon d'une politique temporelle italienne, pionnière en la matière aujourd'hui. La loi 142 de réforme de l'administration publique intitulée « Règlement des autorités locales » est votée. L'une des propositions du projet de loi de 1986 est reprise : les maires italiens disposent désormais d'un pouvoir spécifique afin d'initier des négociations entre les parties prenantes concernant la modification des horaires d'ouverture des services publics afin de mieux les coordonner dans la ville.

---

<sup>34</sup> LEFEBVRE Henri. *Le droit à la ville*. Editions Economica, collection Anthropologie, 1968.

Les maires en Italie bénéficient donc de plus de pouvoir que leurs homologues français puisqu'ils disposent de la compétence pour décider des horaires des crèches, des commerces ou encore des services publics.

Cette loi constitue le moteur d'une dynamique de projets qui va se lancer dans plusieurs villes italiennes, telles que Milan, Gênes, Venise, Turin et Rome. Les initiatives de projets d'aménagement sur les temps de la ville s'accompagnent de la mise en place de bureaux des temps, appelés *Ufficio degli Tempi della Città*. Ces structures municipales travaillent sur la coordination des horaires des services publics et privés (aménagement des heures d'ouverture des écoles, commerces, services publics), sur la mise en place de « pactes de mobilité durable » (accords négociés entre collectivités territoriales, entreprises et acteurs de la mobilité publics et privés pour réguler les flux de déplacements), sur l'urbanisme (actions de réhabilitation de quartiers et d'espaces publics intégrant la problématique temporelle : heure d'accès, diversité des fonctions et usages selon les périodes), ou sur la mise en place de banques des temps (organisant des échanges de services entre habitants sur la base du temps passé avec des systèmes de crédit et débit de temps). Le système des banques des temps est extrêmement intéressant puisque l'unité de compte n'est pas la monnaie mais bien le temps utilisé. Les banques des temps italiennes peuvent être comparées aux Services d'Echanges Locaux (SEL) en France qui reposent sur la mise à disposition de certains biens, connaissances ou savoir-faire au service des autres, généralement au sein d'une association. Cette dynamique de projets et d'expérimentations à l'échelle de plusieurs villes est renforcée par le vote de l'une des lois majeures qui a marqué l'histoire des politiques temporelles en Italie. La loi de 2000, dite Loi Turco « Disposition pour le soutien de la maternité et de la paternité, pour le droit aux soins et à la formation, pour la coordination des temps de la ville », instaure des règles fondatrices de la politique temporelle du pays. La Loi Turco préconise que les villes comptant plus de 30 000 habitants et les petites communes constituées en réseaux doivent élaborer un plan territorial des temps ou *piano territoriale dei tempi*. De plus, cette même strate de villes doit mettre en place un bureau des temps et un comité représentant les parties prenantes de cette thématique (la municipalité, les principaux donneurs de temps : système éducatif, structures liées à la santé, entreprises, administrations, leurs usagers et les citoyens). La Loi Turco peut être ainsi considérée comme le ciment des politiques temporelles en Italie (cf. annexe n°2). Aujourd'hui, les plans territoriaux des temps ou *piano territoriale dei tempi* se retrouvent sous le vocable de « PTO » désignant soit *Piano dei Tempi e degli Orari* pour la commune de Pavie ou *Piano Territoriale degli Orari* pour la ville de Milan par exemple.

L'échelon régional est également un appui aux lois votées à l'échelle du pays, puisqu'il doit encourager les communes à adopter leur plan territorial des temps ou des horaires et peut instaurer un soutien financier aux municipalités qui portent des politiques temporelles. Si l'on prend l'exemple de la région de Lombardie, c'est au sein de la loi régionale de 2004 qu'est défini le cadre dans lequel les municipalités doivent élaborer leur politique temporelle. En Italie, les échelons régional et national sont très impliqués et ont un pouvoir fort sur la mise en place de politiques temporelles locales.

Outre le cadre législatif, une association Pianoforte est créée dans les années 1990 et constitue l'entité non-gouvernementale de référence au soutien du développement des politiques des temps. Des actions de mise en réseau, de capitalisation et de diffusion des expérimentations menées par les villes en matière de politiques temporelles sont portées par cette association. Cette dernière peut être comparée à celle de Tempo Territorial en France créée en 2004.

En Europe, l'Italie a été le premier pays à se saisir du temps comme question sociétale à travers les revendications des femmes. Elles ont été le point de départ de la construction d'une véritable politique temporelle initiée par le gouvernement et déclinée aux échelles régionale et municipale dans les années 1990-2000. Dès lors les maires, les provinces et les régions disposent de compétences en termes de planification temporelle et doivent mener des actions en faveur d'une conciliation des temps sociaux et urbains. Le début de l'année 2008 sonne la fin du gouvernement en place (Prodi II) qui entraîne la perte du soutien du gouvernement en faveur des actions temporelles. Mais les bases solides acquises depuis les années 1980 et le cadre légal posé permettent aux municipalités de poursuivre leurs actions en faveur des temps de la ville.

La France et l'Italie reçoivent le soutien de deux principaux programmes européens encourageant les politiques temporelles : les programmes Eurexter (1996-2000) et Equal (2000-2008). Le réseau Eurexter est un « réseau européen pour l'excellence territoriale au service de la coopération interrégionale, destiné à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des territoires par le dialogue local, en promouvant un nouveau type de gouvernance territoriale. Ce réseau de villes, de territoires et d'universités, financé par le Fonds Social Européen (FSE), a associé cinq pays membres : l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Irlande et l'Italie.

Il a donné naissance à des projets pilotes et à des échanges de bonnes pratiques, et a soutenu les politiques temporelles en favorisant leur diffusion au sein des territoires membres de cette expérimentation »<sup>35</sup>. Le Programme d'Initiative Communautaire (PIC) Equal est co-financé par le Fond Social Européen (FSE) et recentre les questions temporelles sur l'égalité des genres et sur la conciliation des temps de travail et des temps familiaux.

Les politiques temporelles françaises prennent pour modèle les actions entreprises en Italie mais leur construction ne s'inscrit pas exactement dans le même type de démarche. En France, cela consiste avant tout à renouveler les bases de l'aménagement du territoire. Ces politiques sont apparues dans un même temps où sont élaborées de nouvelles lois qui visent à changer les formes de la planification territoriale, que sont la loi sur l'intercommunalité dite Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) en 1999 et la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU) en 2000. Auparavant, la prise en compte du temps dans les politiques nationales a été pensée en grande partie autour de l'aménagement du temps de travail dans le milieu des années 1970. Une mission spéciale au sein du Ministère de la qualité de la vie intervenait sur l'étalement des vacances, l'assouplissement du temps de travail et enfin l'animation en milieu urbain. C'est à partir des années 1990 qu'émergent les premières démarches sur la prise en compte du temps et la conciliation des temps de vie, qui sont celles que nous connaissons aujourd'hui. Dans le même temps que le florissement des plans territoriaux des temps en Italie, cinq espaces français vont faire l'objet d'expériences en la matière ; ce sont des territoires expérimentaux et pionniers : les villes de Saint-Denis et Poitiers, le territoire de Belfort et le département de la Gironde. La branche nationale du réseau européen Eurexcter, l'Association Française pour l'Excellence Territoriale (AFET), constitue le moteur des démarches menées dans ces espaces. Elle débute un travail sur l'intégration des questions temporelles dans les politiques municipales des cinq espaces et propose également des formations auprès des élus. Dans un second temps, ces territoires expérimentaux trouveront un soutien auprès de la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) à partir de 1998. Cette institution a joué un rôle fondamental dans la diffusion des réflexions sur les temps en France.

---

<sup>35</sup> BEYER Chris, ROYOUX Dominique. *L'aménagement temporel territorial : repenser les territoires en conjuguant espace et rythmes*. Métropoles, n°17, 2015.

Elle a notamment lancé un programme prospectif en 2004 nommé « Territoires 2020 », formant plusieurs groupes réflexifs dont l'un portant sur les « Temps et territoires : mise en œuvre de politiques temporelles et réflexion sur les articulations entre l'aménagement de l'espace et le temps<sup>36</sup> » avec pour président : Francis Godard et directeurs : Jean-Yves Boulin et Pierre Dommergues. Selon la DATAR, ces « expérimentations prospectives sur ces territoires [devaient] pouvoir aboutir à la mise en place de « bureaux des temps » et à des politiques et des actions en faveur de la coordination des temps, sur des échelles territoriales variables »<sup>37</sup>. Ce programme a donc pour ambition de traiter de l'articulation entre le temps et la planification territoriale. En parallèle, les lois Aubry sur la réforme des 35 heures de travail de 2000 renforcent un peu plus la place des temporalités quotidiennes au cœur des débats politiques.

C'est en 2001 qu'est énoncée la première préconisation concrète en termes de planification temporelle, au sein du rapport sur « Les temps de la ville »<sup>38</sup> d'Edmond Hervé ; alors député-maire de la ville de Rennes. Ce rapport a été commandité par le Ministre de la ville et le Secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Au sein de ce rapport remis au Sénat, Edmond Hervé appelait à une meilleure articulation entre le temps de travail et les autres temps sociaux et préconisait la création d'un bureau des temps dans les villes françaises de plus de 20 000 habitants. Les premiers bureaux des temps français sont d'ailleurs créés à partir de 2001, on en compte aujourd'hui une petite vingtaine. L'année suivante, un second rapport a été rédigé sur « Le temps des villes : pour une concordance des temps dans la cité »<sup>39</sup> par Jean-Paul Bailly. Ce dernier insiste sur la nécessité d'intégrer la dimension temporelle dans toute politique urbaine. Entre temps, le Premier Ministre Lionel Jospin annonce en septembre 2001 la création d'un fonds d'innovation d'harmonisation des temps et la préparation d'une loi destinée à encourager la création de bureaux des temps. Ces initiatives ne verront finalement jamais le jour à la suite du changement de gouvernement en 2002 qui cassera la dynamique institutionnelle autour des politiques temporelles.

---

<sup>36</sup> BOURSE François, MOUSLI Marc. Synthèse et évaluation du programme de prospective "Territoires 2020" de la DATAR [Rapport de recherche]. Centre national de l'entrepreneuriat (CNE), Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR), 2004, p.5.

<sup>37</sup> Ibid. p.30

<sup>38</sup> HERVÉ Edmond. Rapport « Temps des villes », remis le 19 juin 2001 au Secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle et au Ministre délégué à la ville.

<sup>39</sup> BAILLY Jean-Paul. Rapport « Le temps des villes : pour une concordance des temps dans la cité », remis le 1<sup>er</sup> avril 2002 au Conseil Economique et Social.

Depuis, les expérimentations à l'échelle nationale sont presque inexistantes et l'essentiel de l'action se concentre à l'échelle locale, par le biais des collectivités territoriales. Une vingtaine d'entre elles se sont regroupées au sein d'une association « Tempo Territorial », créée en 2004, qui est le réseau national de structures investies dans les problématiques temporelles.

Ainsi, la diffusion des politiques temporelles en France et en Italie s'opère en premier lieu aux échelles nationales et supra-communales, puis se décline auprès des collectivités territoriales ou municipalités pour l'Italie qui vont tenir les rênes de la prise en compte des temps dans la planification des territoires. Ce détour historique sur la naissance des politiques temporelles locales dans deux pays européens nous amène à définir de manière précise la nature d'une politique temporelle.

### C) Les collectivités territoriales et les bureaux des temps, les structures initiatrices de politiques temporelles locales

En France, l'un des enjeux majeurs de l'urbanisme du XXI<sup>ème</sup> siècle, celui de penser la diversité des temps des espaces urbains, est depuis le rapport de 2001<sup>40</sup> inscrit dans l'agenda politique. De multiples entrées pour intégrer le temps dans l'aménagement sont possibles, par le biais de politiques de déplacements, de politiques d'environnement, de politiques de services à la population ou enfin d'aménagement. Le choix des collectivités repose sur deux angles d'approche. Certaines prennent en compte le temps dans leurs politiques publiques par une approche centrée sur une seule thématique, généralement les temporalités sont associées à la mobilité ou aux heures nocturnes, ou une seule catégorie de population en cherchant des solutions adaptées aux femmes ; d'autres ont une approche transversale et portent une réflexion sur l'ensemble des thématiques que le temps des villes englobe. L'accélération et la multiplication des temps sociaux, le rôle des compétences des collectivités territoriales et des fonctions urbaines de donneurs de temps, l'augmentation des conflits temporels ; voilà les grands éléments de justification qu'ont les collectivités pour s'emparer de la question des temps afin d'améliorer la qualité de vie de chacun. Chacun, puisque l'approche temporelle place l'utilisateur au cœur de la réflexion.

---

<sup>40</sup> HERVÉ Edmond. Rapport « Temps des villes », remis le 19 juin 2001 au Secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle et au Ministre délégué à la ville.

En intervenant sur les horaires et les temps des repères temporels urbains, les collectivités locales contribuent à assurer aux individus une meilleure maîtrise de leur propre rythme de vie et emploi du temps. Cela renvoie à la notion de maîtrise d'usage qui naît de la volonté des habitants, citoyens, usagers, de se situer au cœur du processus d'élaboration du projet, aux côtés des acteurs traditionnels, le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.

À l'origine, il s'agissait de problématiques de chercheurs, de sociologues en quête d'un fil conducteur de leur vie ou d'urbanistes à la recherche d'une nouvelle manière de penser l'espace urbain et ses problèmes. Le temps fait désormais l'objet d'une politique publique : les politiques temporelles ou les politiques des temps. Selon Jean-Yves Boulin, il s'agit « d'un système d'élaboration et d'application de mesures qui tentent, au niveau local, d'agir sur l'organisation des temps et les aménagements spatio-temporels, afin de les rendre plus compatibles avec les besoins et les situations auxquels sont confrontés au quotidien les citoyens et les usagers dont les interactions sont complexes. »<sup>41</sup> Les politiques temporelles ne constituent pas une politique sectorielle mais bien une prise en compte transversale des temps dans les politiques publiques locales. Les politiques des temps s'appuient avant tout sur l'observation des rythmes temporels de la ville et des effets qu'ils produisent sur l'espace : variation d'intensité de certains lieux, conflits temporels, phénomène de congestion en heures de pointe, exclusion de certaines catégories de population. L'intérêt est donc de recentrer les actions urbaines sur les usages des individus, en les abordant sous l'angle du temps. L'association Tempo Territorial estime que « toute orientation des politiques publiques visant à permettre une meilleure maîtrise des temps individuels et collectifs constitue une politique des temps ou politique temporelle »<sup>42</sup>. Dans un contexte de plus grande flexibilité des temps de travail et de diversification des modes de vie, il semble nécessaire d'engager une politique temporelle à l'échelle de la ville afin de repenser les fonctionnements collectifs (services, transports en commun, etc.) pour obtenir des résultats à l'échelle individuelle et libérer les individus de la pression temporelle quotidienne. Deux manières d'orienter une politique temporelle se dégagent.

Soit la collectivité territoriale opte pour une resynchronisation des activités et des fonctions urbaines par une réflexion globale et un aménagement des horaires et rythmes des donneurs de temps au sein de la ville ; au risque de voir augmenter les phénomènes de saturation, de conflits d'usage et d'adaptation continue des individus.

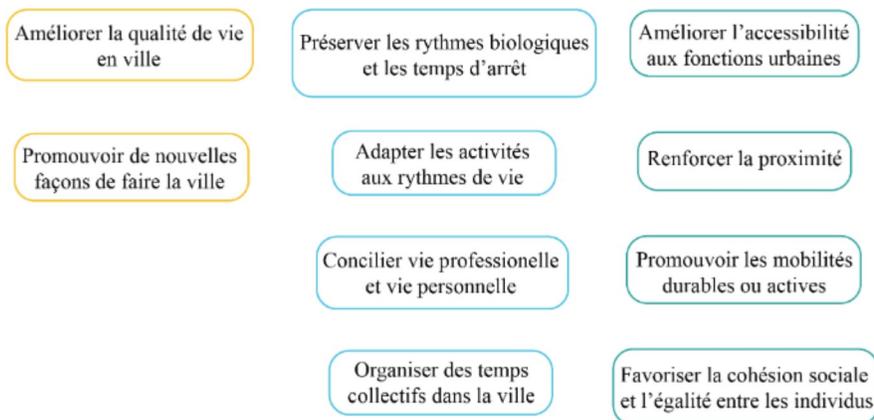
---

<sup>41</sup> BOULIN Jean-Yves. *Villes et politiques temporelles*. Editions La Documentation française, collection Villes et société, 2008.

<sup>42</sup> Association Tempo Territorial. Les politiques temporelles. URL : <http://tempoterritorial.fr/lassociation/les-politiques-temporelles/>

Soit la collectivité préfère adapter les horaires et rythmes des donneurs de temps à la diversité des emplois du temps en fonction par exemple des catégories de population ou des tranches d'âge. Cette option semble faciliter la vie des individus mais peut favoriser dans un même temps l'exclusion de certains individus et les fortes intensités d'usages dans la ville avec des lieux vides et d'autres bondés. Dans les deux cas, l'enjeu est de viser une amélioration de la qualité de vie en ville à la fois pour les salariés, les habitants et les usagers temporaires en intervenant sur le fonctionnement temporel d'un territoire donné. Nous avons vu que le temps était un fort révélateur d'inégalités. L'élaboration des politiques temporelles doit donc s'accompagner d'une réflexion pour limiter le creusement des inégalités qui ont pu être observées dans l'espace urbain. De plus, ces politiques répondent à des enjeux d'égalité entre les individus et de qualité de vie. La cohésion sociale constitue le dernier volet majeur : la volonté de construire un équilibre entre les temps sociaux pour une distribution égalitaire des différentes activités du quotidien se retrouve dans toutes les politiques temporelles. Leurs objectifs sont résumés dans le schéma ci-dessous.

#### Principaux objectifs des politiques temporelles



Réalisation : Johanna Collioud

À travers ces grands objectifs, la priorité est accordée aux usages et aux usagers de la ville. Les politiques temporelles revêtent deux grandes caractéristiques. Elles se basent principalement sur l'expertise d'usage ou la pratique vécue des usagers qui pratiquent la ville et elles sont transversales et complexes. Ainsi, engager une politique temporelle nécessite de recourir à une méthode itérative où une part est laissée à l'incertitude, aux expérimentations afin que chacun, usagers comme élus et professionnels de la ville, puissent participer à sa construction.

Des pistes de travail se dégagent pour les bureaux des temps ou les structures similaires impliquées dans la question des temps. En effet, ils ont pour vocation de prendre en compte les rythmes urbains dans l'urbanisme et dans les politiques publiques, d'apporter des solutions face à l'évolution des rythmes de vie des citoyens afin d'améliorer l'organisation des temps de la vie quotidienne. Il s'agit d'une instance transversale de dialogue et d'échange, rattachée à la structure communale ou intercommunale. L'intérêt se porte alors sur trois principaux axes de travail. D'une part, une réflexion sur la coordination des horaires des services publics et privés aux temps de vie, à travers l'aménagement des heures d'ouverture des générateurs de temps. Il s'agit aussi de penser la diversité des fonctions et des usages de l'espace public, selon les périodes journalières, mensuelles et annuelles, dans un espace public ; c'est-à-dire la polyvalence des espaces en veillant aux potentiels conflits temporels. D'autre part, un bureau des temps s'intéresse aux besoins de la population en offre de mobilité, notamment en transports en commun, avec une réflexion sur la saturation des axes aux heures de pointe, un étalement des flux dans le temps ou la promotion des mobilités actives pour redonner du temps choisi aux citoyens.

La mise en œuvre d'une politique temporelle implique pour la collectivité d'offrir des dispositifs efficaces de concertation avec tous les acteurs de la ville. La transversalité du temps, le fait que cela touche tous les domaines et concerne tout le monde invite à une collaboration entre les habitants, les usagers temporaires, la municipalité, les structures éducatives, les acteurs économiques et associatifs. Le but recherché étant d'agir collectivement et d'aboutir à des solutions dites « gagnant/gagnant » où chacun retire un bénéfice, trouve un intérêt à s'impliquer dans une réflexion sur les temps sur son territoire. De manière très concrète, il existe une offre de formation, à destination des collectivités territoriales souhaitant s'initier aux enjeux liés aux temps de la ville et à une politique temporelle locale, délivrée par l'agence associative de développement local AIDER. La démarche Temps et Territoires, portée par une intercommunalité et accompagnée par l'association Tempo Territorial et Territoires Conseils, consiste à établir un diagnostic des dysfonctionnements du territoire liés au temps, les problèmes temporels entre les temps vécus et les services de la ville afin d'en optimiser son organisation temporelle. Sous cet angle, l'approche temporelle prend la forme d'un outil d'aide à la décision qui s'appuie avant tout sur l'observation des rythmes urbains. Que ce soient les rythmes scolaires, les rythmes liés au travail, les rythmes des loisirs et des événements culturels, les rythmes des transports, les rythmes liés aux commerces et services publics ou privés, les rythmes individuels, tous les services urbains sont concernés.

Celui dédié aux temps de la ville dans une collectivité territoriale ne peut penser et agir seul, l'efficacité d'une approche temporelle sur un territoire réside dans l'étroite collaboration entre tous les acteurs de la ville. C'est pourquoi la mise en œuvre d'une politique temporelle repose la majeure partie du temps sur des démarches de concertation et de construction d'un diagnostic partagé entre toutes les parties prenantes. En termes de politiques de la ville, le temps est l'un des rares enjeux dont la responsabilité soit vraiment partagée. Cette idée renvoie au caractère systémique de la ville, le temps invite à penser la ville comme un système qui s'alimente avec ses flux internes et externes qu'elle reçoit et qu'elle émet. Au sein de ce grand système, trois organisations qui ont des liens de causalité peuvent être dissociées : l'utilisation du sol ou la localisation, les flux de biens et de personnes ou les déplacements, les activités des citoyens ou les pratiques sociales (BONNAFOUS et PUEL, 1983)<sup>43</sup>.

Les interventions des collectivités territoriales, en matière de temps de la ville, sont parfois noyées parmi les autres. Cela s'explique par le fait qu'elles soient éparses et non organisées et coordonnées autour d'une politique définie et cohérente. Il arrive que les collectivités fassent de l'aménagement temporel sur leur territoire sans le savoir. Par exemple, la décision de maintenir ou non l'éclairage public la nuit ou simplement la variation de sa durée au fil des heures nocturnes, la définition des horaires d'ouverture et de fermeture des parcs et jardins publics en fonction des saisons, l'instauration d'une limitation de vitesse en centre-ville sont autant d'initiatives qui intègrent la question des temps. Pourtant aujourd'hui, ces enjeux sont confiés à un certain nombre d'élus locaux et structures majoritairement publiques, constituant un service à part entière au sein de la collectivité : les bureaux du temps. En effet, toute l'action dans ce domaine repose sur l'initiative locale, depuis le changement de gouvernement en 2002 en France, et est définie en fonction des priorités identifiées à l'échelle de la commune ou de l'agglomération (extension des horaires des services, meilleure conciliation entre temps professionnel et temps personnel, travail sur les mobilités nocturnes, etc.). En général, ces structures se forment lorsque les municipalités prennent conscience de la difficulté, ressentie pour leurs habitants, à articuler les temps de vie dans l'espace urbain.

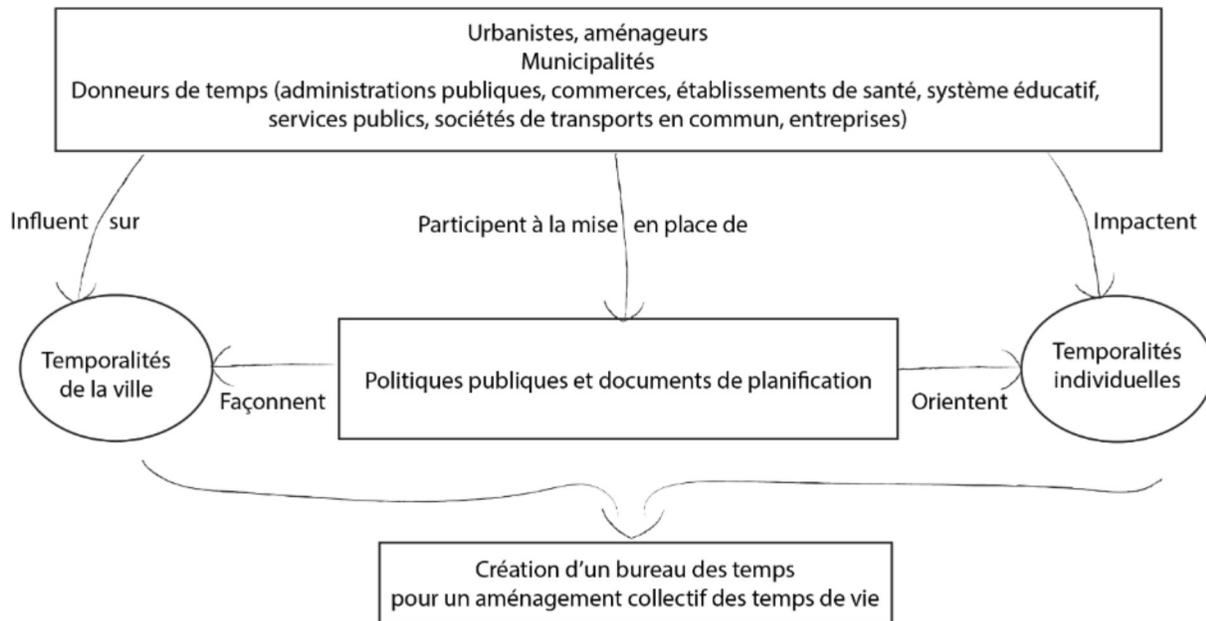
À l'origine, les bureaux des temps ne travaillaient pas sur la thématique de la prise en compte du temps dans l'urbanisme et notamment l'urbanisme réglementaire.

---

<sup>43</sup> BONNAFOUS Alain, PUEL Hugues. *Physionomie de la ville*. Les éditions ouvrières, série Initiation économique, 1983.

Ils étaient avant tout tournés vers une réflexion sur les horaires atypiques des salariés et l'aménagement du temps de travail pour les femmes pour une meilleure conciliation des différents temps du quotidien pour cette catégorie. Progressivement, ces structures ont élargi leur champ d'étude et contribuent à la mise en place d'une réflexion transversale et qui intègrent tous les acteurs de la ville.

Liens et interrelations entre les acteurs de la ville, leurs outils et les temporalités urbaines



Réalisation : Johanna Collioud

Un bureau des temps peut être le lien, la structure fédératrice entre la transversalité, la pluridisciplinarité et le jeu multi-acteurs induits par la prise en compte du temps dans l'urbanisme. Pourtant, selon Luc Gwiazdzinski, qui a été directeur de l'un d'entre eux à Belfort, « cela reste embryonnaire après 15 ans d'expérimentation, ça ne marche que pas à pas, seulement de toutes petites choses... »<sup>44</sup> Alors même qu'ils se situent au croisement des temporalités et des politiques de la ville, les bureaux des temps ont un rôle à jouer afin d'accompagner les mutations individuelles et urbaines. Trop souvent dépendants des convictions et des préoccupations des élus locaux en place, certaines initiatives restent à l'état embryonnaire et n'aboutissent jamais. Ce fut le cas du Schéma Directeur Temps et Territoire (SDiTT) de l'agglomération de Montpellier, lancé en 2012 et réunissant 31 communes et de nombreux acteurs.

<sup>44</sup> GWIAZDZINSKI Luc. « Horizon 2050 : éclairage raisonné...mais pas forcément raisonnable ! ». Conférence la ville malléable dans Les Rencards de l'ACEtylène, Saint-Etienne, 14 octobre 2016.

Il avait pour objectif de réduire les inégalités face au temps, d'améliorer la qualité de vie et de réfléchir à une nouvelle organisation temporelle des services dédiés aux habitants. Finalement ce projet, qui fut le premier en France à porter sur un document réglementaire dédié au temps, fut abandonné et le document n'a jamais été élaboré à la suite de changements d'objectifs politiques. En plus d'être contraints par les préoccupations politiques, les bureaux des temps font face à certaines réticences de la part des urbanistes et techniciens qui ne sont pas toujours convaincus de la pertinence d'une réflexion sur les temps. Selon Catherine Dameron, directrice du bureau des temps de Rennes, « pour que l'approche temporelle soit intégrée et efficace, il faut qu'elle soit portée par un membre de l'équipe municipale qui soutient le bureau des temps de la ville. Il y a tellement de choses à prendre en compte dans un SCoT et un PLU qu'il faut un vrai portage et une réelle volonté auprès des élus. »<sup>45</sup> En effet, plusieurs enquêtes<sup>46</sup> démontrent que les bureaux des temps sont assez peu sollicités par les aménageurs et les urbanistes. Lorsqu'ils le sont, ils interviennent plutôt en cas de problèmes déjà constitués comme des conflits temporels identifiés. Or l'intégration des temps dès les étapes de diagnostic et d'élaboration de documents de planification pourrait permettre d'éviter la naissance de conflits temporels, de saturation de réseaux ou d'espaces ou au contraire le vide qui caractérise certains bâtiments ou lieux sur quelques heures de la journée. L'implication, ponctuelle et par de petites actions, des collectivités territoriales dans les politiques temporelles démontre une volonté de devenir actrices des articulations locales des temps. Comment prendre en compte la complexité des temps sociaux, les différences liées à l'âge, au sexe, au statut, à l'activité ou à l'inactivité ? Existe-t-il une adéquation entre l'ouverture des services publics et privés aux disponibilités temporelles distinctes et communes entre hommes et femmes ? sont autant de questions auxquelles les collectivités et les bureaux des temps tentent d'apporter des réponses. L'enjeu est de dépasser l'approche individuelle de gestion du temps, où ce dernier est vu comme une donnée que chacun doit gérer et dont il a la responsabilité et où chaque organisation peut définir et proposer sa propre organisation temporelle, pour proposer un aménagement collectif des temps à l'échelle de la ville. Les bureaux des temps ont alors un rôle à jouer et toute leur place pour développer des outils, pour analyser, comparer et fournir des diagnostics à ceux qui fabriquent la ville et enfin accompagner voire impulser l'élaboration de documents d'urbanisme intégrant pleinement une approche temporelle.

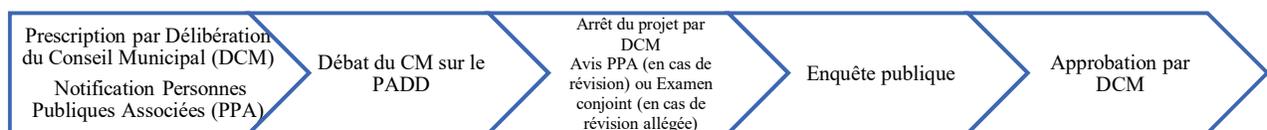
---

<sup>45</sup> Entretien téléphonique avec Mme Catherine Dameron du 03/04/2020.

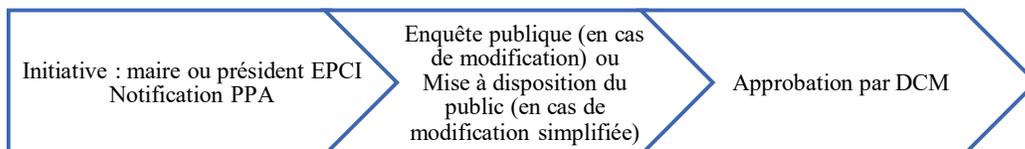
<sup>46</sup> Programme de recherche « Quelle(s) temporalité(s) prendre en compte dans un projet urbain durable ? » du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) de 2012-2014, dirigé par Sandra MALLET.

### III/ L'intégration du temps dans l'urbanisme règlementaire : limites actuelles, nouvelles pistes et outils au service des collectivités territoriales et des urbanistes

Avant tout, il semble nécessaire de faire un rappel sur le cadre juridique des documents d'urbanisme tels que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Le PLU(i) définit les orientations générales du projet communal ou intercommunal sur le long terme, détermine des orientations particulières d'aménagement relatives à certains secteurs et règlemente l'utilisation des sols dans les zones délimitées par le plan de zonage. Il existe deux grandes possibilités de procédures : la modification, celle qui est la plus utilisée, et la révision qui est plus lourde que la précédente. La procédure de révision intervient lorsqu'il y a une remise en cause d'une ou de plusieurs orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), faisant partie du dossier du PLU(i). La révision allégée est utilisée lorsqu'il y a une réduction ou une modification d'une zone de protection inscrite dans le PLU(i), comme une zone agricole (zone A), une zone naturelle (zone N), un Espace Boisé Classé (EBC). Le déroulement de la procédure de révision s'établit comme ci-dessous.



La procédure de modification s'établit lorsqu'il y a une modification du règlement ou des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU(i), une augmentation de constructibilité d'une zone urbaine (zone U) ou à urbaniser (zone AU) de plus de 20%, une diminution de la constructibilité, une réduction de la surface d'une zone U ou AU, ou une majoration des droits à construire dans les secteurs de majoration de constructibilité en zone U OU AU. La procédure de modification se déroule comme ci-dessous.



Les métropoles et les EPCI (communauté de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines) sont compétents en matière de PLU(i) sur la totalité de leur territoire, ou les communes sur la totalité de leur territoire.

Les mouvements des populations et les modifications extrêmement rapides de leurs emplois du temps s'opposent à la réversibilité normée et lourde des procédures actuelles des documents de planification. Un document d'urbanisme doit jongler entre ces deux aspects qui doivent, pour l'un, lui permettre de fixer des objectifs et de répondre à des besoins sur le long terme et pour l'autre laisser place à une part d'incertitudes, et d'adaptation aux évolutions du territoire d'étude. Le bouleversement de nos rythmes de vie et l'augmentation du caractère polychromiques des villes, qui ont un rôle et des fonctions à des horaires diverses, invitent les documents de planification et les acteurs en charge de l'élaboration à jouer la carte de la malléabilité. Le processus d'adaptation des documents d'urbanisme aux évolutions que connaissent les individus et la société apparaît comme un véritable enjeu aujourd'hui.

Le plan territorial des temps italien ou *piano territoriale dei tempi* est un document politique et opérationnel qui regroupe les problèmes et enjeux, liés au temps, identifiés à l'échelle du territoire et définit les approches, les actions et la méthode à mettre en œuvre. Ce document est obligatoire pour les communes de plus de 30 000 habitants et doit être basé sur l'utilisation d'outils de concertation et l'implication des citoyens, des acteurs sociaux et des administrations locales. Il est approuvé par le conseil municipal qui a pour tâche d'élaborer les lignes directrices du plan, en étant coordonné avec les grands objectifs de la planification territoriale générale. Les plans territoriaux des temps, en tant que document d'orientation stratégique, ont un rôle de soutien des politiques sectorielles et contribuent à construire un projet commun qui améliore les opportunités d'accès aux services et aux aménités urbaines pour les urbains et augmente les possibilités de choix dans les stratégies d'utilisation du temps.

A) Construction des documents de planification, en termes de temps, français et italiens : analyse comparative des documents de planification de la ville de Rennes et des villes de Bergame et Pavie

Il s'agit d'étudier, à travers deux grilles d'analyse (cf. annexes n°3-4), deux plans territoriaux des temps de villes italiennes et un couple PLU/PLUi d'une ville française. L'objectif de ces tableaux est de comprendre, à travers deux grilles d'analyse et par la comparaison de ces deux cas d'étude, comment la thématique transversale des temps est intégrée et prise en compte dans les documents d'urbanisme. Mais l'analyse de ces documents ne doit pas ignorer que leur nature n'est pas la même entre les deux pays étudiés.

L'intégration du temps en urbanisme, en France, se traduit par des opérations ponctuelles à l'échelle locale et lorsque cette thématique est prise en compte dans l'urbanisme réglementaire ; il s'agit de documents de planification traditionnels (PLU, PLUi, SCoT majoritairement) qui ne sont, à l'origine, pas voués à traiter uniquement de cet aspect. En revanche, les documents temporels italiens, que sont les plans territoriaux des temps, sont dédiés à une réflexion sur les différents temps de la vie et leur lien avec le territoire.

Partant de ce constat, des critères d'analyse, qui ne sont pas exactement les mêmes selon si l'on traite des documents français ou italiens, ont été définis et hiérarchisés. Ces critères ont pour but de faire ressortir les éléments similaires et divergents entre les manières d'établir une approche temporelle dans les documents d'urbanisme. C'est ainsi que des critères traitant des thèmes de réflexion de la politique temporelle menée dans le document d'étude, des manières dont les documents italiens agissent sur le domaine de l'urbanisme, des actions concrètes mises en œuvre par un document, ou encore de l'inscription du document dans les enjeux liés au développement durable ont été choisis. Ces grilles d'analyse doivent permettre de guider le lecteur en lui donnant des clés de lecture et une meilleure compréhension de la manière dont les collectivités territoriales pensent et intègrent la complexité du temps dans leurs documents d'urbanisme. Vous pourrez donc trouver des critères apportant des éléments de réponse sur les points manquants, en termes de temps, dans le PLU et le PLUi de Rennes notamment entre le passage de la partie diagnostic aux parties plus réglementaires et opérationnelles, sur les façons d'intégrer le temps dans les documents de planification de Rennes, ou encore sur le vocabulaire associé au temps qui est utilisé par les collectivités territoriales. Le lecteur peut également se saisir de premiers résultats sur le positionnement des politiques temporelles rennaises face aux problématiques actuelles liées au temps.

Enfin, ces grilles d'analyse peuvent apporter des éléments de comparaison en termes d'implication d'un bureau des temps français dans l'élaboration d'un PLU et d'un PLUi aux structures italiennes similaires, pionnières en la matière : les *Ufficio degli Tempi della Città* ou les bureaux des temps en Italie.

La ville de Pavie se situe à environ 45 minutes au sud de Milan. Elle compte un peu plus de 70 000 habitants, dont une majorité de la population plutôt âgée. Une grande partie de la population réside dans le centre-ville de Pavie qui constitue la partie du territoire la plus peuplée. Néanmoins, la délocalisation des activités commerciales en périphérie a contribué à favoriser la perte de vitalité du centre-ville. La municipalité de Pavie a un parcours de réflexion et de mise en œuvre des thèmes temporels urbains lancé depuis 2000.

Le bureau des temps de la ville a été créé en 2003. Quatre ans plus tard, le premier plan des temps et des horaires de Pavie a été approuvé. Le lancement du processus de révision et de mise à jour du premier plan a permis une approbation du document, en vigueur aujourd’hui, en novembre 2018. Le conseil municipal et le département de l’égalité des chances et des politiques temporelles ont été les deux acteurs en charge de l’approbation du plan.

La ville de Bergame se situe au nord de Milan, à environ 1 heure de trajet. Elle regroupe 122 000 habitants. Elle a pour particularité de s’inscrire dans plusieurs temporalités par sa construction, puisqu’elle se compose d’une partie de la ville antique, une autre partie plus récente qui correspond à la ville moderne, enfin la ville du futur où tout reste à faire et qui fait partie des orientations du plan du gouvernement territorial. Actuellement, un seul plan des temps et des horaires a été approuvé en juillet 2006 par le conseil municipal et le département de l’égalité des chances, temps et des horaires de la ville, politique de mobilité. Le bureau des temps a été créé en 2004. Son histoire autour des politiques temporelles débute dans les mêmes années que la ville de Pavie mais est pourtant beaucoup moins remplie.

Les deux communes italiennes à l’étude constituent deux villes de taille et de rayonnement différents. Chacune compte un bureau des temps au sein de sa municipalité mais elles n’ont pas le même passé autour des politiques temporelles, en termes notamment de plan mis en œuvre, bien qu’il s’agisse d’un document obligatoire pour ces communes de plus de 30 000 habitants depuis la loi Turco de 2000.

<i>Piano territoriale degli orari della Città di Bergamo</i>	<i>Piano dei tempi e degli orari della città di Pavia</i>
<b>Contexte territorial / Histoire de la ville dans la prise en compte des temps</b>	
Premier PTO Pour son élaboration, la ville se base sur des références théoriques	Second PTO Depuis 2000, la ville est engagée dans une réflexion sur les politiques temporelles
<b>Objectif principal du document/Vision générale</b>	
Améliorer la qualité de vie des citoyens en raison des besoins liés au temps différents selon l’âge, le sexe, tout en favorisant le développement économique local et en préservant la solidarité sociale	- Construire un système urbain des temps et des horaires qui garantisse l’équité sociale et l’égalité des chances pour tous - Projet commun qui améliore les possibilités d’accès aux services et aux biens urbains et augmente la possibilité de choix dans les stratégies liées à la gestion des emplois du temps

<b>Thèmes de réflexion et orientations de la politique temporelle</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation du temps personnel</li> <li>- Accessibilité</li> <li>- Sécurité et habitabilité</li> <li>- Conflits d'usages et temporels</li> <li>- Mobilité durable</li> <li>- Requalification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accessibilité</li> <li>- Soutenabilité</li> <li>- Requalification</li> <li>- Conciliation</li> <li>- Participation</li> <li>- Intervention en priorité sur les facteurs de déséquilibres liés au temps</li> </ul>
<b>Encadrement législatif et règlementaire</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concordance avec le Plan de la Mobilité, le Plan des Services et le Plan du gouvernement territorial qui est le nouvel outil d'urbanisme à l'échelle municipale, introduit dans la région Lombardie en 2005, qui a remplacé le plan général d'urbanisme</li> <li>- Loi régionale de 2004 qui permet à la région de financer des appels à projets ciblés à la mise en œuvre de politiques temporelles efficaces dans les communes</li> <li>- Doit prendre en compte l'Agenda 21 local et le plan territorial pour l'enfance et l'adolescence</li> </ul>	
<b>Portée juridique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instrument d'orientation des politiques sectorielles et de la ville qui influencent la vie urbaine</li> <li>- L'ensemble des mesures doivent être mises en œuvre et traduit au niveau législatif pour faciliter et soutenir l'harmonisation des engagements</li> </ul>	
<b>Manières dont ces documents agissent sur l'urbanisme</b>	
Amélioration de l'accessibilité spatiale des lieux et services de la ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration de plans de revitalisation urbaine et de réutilisation de bâtiments désaffectés</li> <li>- Redéfinition des espaces publics et de leur accessibilité</li> <li>- Renforcement de la mobilité durable</li> </ul>

<b>Structuration du document</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Première partie du PTO de Bergame dédiée aux études préliminaires.</li> <li>- S'en suit la présentation du document directeur du PTO avec les orientations stratégiques poursuivies par la ville.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Première partie du PTO sur l'historique des politiques temporelles de la ville et le processus de révision du premier PTO (partie contextuelle).</li> <li>- Présentation du document directeur du PTO avec les orientations stratégiques poursuivies par la ville.</li> </ul>
<p>Même structuration des orientations stratégiques. Pour chaque orientation (exposée dans la partie précédente du PTO), sont déclinés : les problématiques rencontrées dans la ville, les objectifs visés par le PTO pour répondre à ces problématiques, les propositions opérationnelles, le département de la municipalité de référence.</p>	
<b>Parti-pris politique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la structure du bureau des temps de la ville</li> <li>- Urgence de garantir l'égalité des chances dans l'accès aux biens publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assumer pleinement le thème de la conciliation des temps de vie et de travail</li> <li>- Temps : question sociale qui doit être investie et appropriée de la même manière par les hommes et les femmes</li> <li>- Attention particulière aux individus qui rencontrent des problèmes pour gérer de manière autonome la complexité de la conciliation des temps</li> </ul>
<b>Domaines d'action privilégiés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tourisme</li> <li>- Animation des quartiers</li> <li>- Mobilité durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Système éducatif et horaires d'ouverture des écoles</li> <li>- Le vivre-ensemble dans les quartiers avec l'accessibilité aux services</li> <li>- Mobilité à l'échelle du territoire</li> </ul>
<b>Inscription dans les enjeux de durabilité</b>	
L'une des orientations stratégiques est dédiée à la mobilité durable	Tout un pan de la politique temporelle dédié à la ville soutenable
<b>Implication du bureau des temps de la municipalité</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actions de la municipalité dans le document directeur du PTO sont mises en œuvre par le bureau des temps</li> <li>- Relevés des profils temporels de la demande (horaires, calendriers, variations saisonnières, urgences)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rôle de coordination et de gestion des projets générés par le PTO</li> <li>- Fournir une expertise technique pour développer des initiatives d'intérêt temporel au niveau du citoyen</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation et coordination dans les tables de co-conception</li> <li>- Construction de chartes urbaines</li> </ul>	
<b>Importance de la concertation dans le processus d'élaboration du PTO, prise en compte des besoins des habitants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de structures de quartiers de participation, conçues comme des réseaux d'écoute et d'expression de la demande</li> <li>- Mise en place de tables de co-conception des acteurs institutionnels donneurs de temps (écoles, transports, structures de santé, commerces, entreprises)</li> <li>- Création d'un laboratoire citoyen pour stimuler la réflexion collective sur les aspects temporels de la vie sociale</li> </ul>	<p>Pas de détails, il est simplement mentionné que cet aspect est très important et qu'une construction participative s'est mise en place, dès l'élaboration du premier PTO.</p>
<b>Actions concrètes mises en place par le PTO</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire un Système d'Information Géographique (SIG) Chronographique Time Oriented pour l'élaboration de cartes chronotopiques, afin de comprendre le fonctionnement de la ville, fournir des matériaux supports aux tables de co-conception</li> <li>- Adapter les horaires et calendriers des services aux nouveaux profils temporels de la demande</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner les horaires d'ouverture et de fermeture des services publics et commerces à l'échelle de la ville</li> <li>- Demande auprès des entreprises, qui enregistrent un flux élevé de déplacements domicile/travail, d'élaborer des programmes ou des pactes de mobilité plus adaptés aux besoins des salariés</li> <li>- Favoriser l'expérimentation de services de soutien flexibles aux familles et aux mères salariées avec des horaires ou contrats atypiques</li> </ul>

La ville de Rennes, ville centre de la métropole, compte un peu plus de 215 000 habitants aujourd'hui. Elle se caractérise par une forte proximité entre le domicile et le lieu de travail : plus de 70% des actifs habitent et travaillent à Rennes (selon les chiffres du rapport de présentation du PLU de la commune). Depuis le début des années 2000, la ville est impliquée dans une réflexion sur les temps urbains mais c'est qu'à partir de 2013-2014 que son approche temporelle est intégrée à l'urbanisme. Le premier PLU de la ville a été approuvé en 2004 pour la période 2004-2015. La procédure de révision de ce document a été lancée en 2014, et marque le début du projet urbain « Rennes 2030 ».

L'arrêt du projet en 2018 a conduit à son approbation en mars 2019 pour la période 2019-2030. Le bilan du premier PLU de 2004, que l'on retrouve dans le PLU en vigueur, soulève l'absence d'une approche temporelle ou d'une prise en compte des temps urbains.

Le PLUi de la métropole de Rennes a été lancé en 2015 et approuvé en décembre 2019. Il couvre 43 communes sur la période 2020-2035. La ville est pionnière en matière de politiques temporelles en France. Son bureau des temps a été créé en 2002, par le maire de Rennes de l'époque : Edmond Hervé qui est aussi l'auteur du rapport sur « Les temps de la ville »<sup>47</sup> de 2001, et a pris de l'ampleur grâce à sa mutualisation à la métropole de Rennes huit ans plus tard. Le bureau des temps de Rennes poursuit trois objectifs principaux : agir pour plus d'égalité sociale, améliorer la mobilité et rendre le territoire plus fluide, répondre aux contraintes d'un monde aux ressources finies à travers notamment la réversibilité des espaces et des bâtiments. À travers la grille d'analyse, nous allons voir qu'à Rennes la démarche temporelle porte avant tout sur l'inscription d'un objectif de temps d'accès aux aménités urbaines comme élément structurant des documents de planification.

PLU de la ville de Rennes	PLUi de la métropole rennaise
<b>Contexte territorial / Histoire de la ville et de sa métropole dans la prise en compte des temps</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Premières réflexions sur les temps de travail des agents de la ville en 2001</li> <li>- En 2014 et en 2015, lors de la mise en révision du premier PLU et de l'élaboration du PLUi, la métropole et la ville de Rennes initient une réflexion sur les temps dans les politiques publiques locales pour la première fois (nouveaux rythmes scolaires, problème des heures de pointe dans le métro solutionné en étalant les heures de cours à l'université, horaires et usages des parcs et jardins de la ville, etc.)</li> </ul>	
<b>Objectif principal du document, en termes de temps</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affirmer Rennes comme une « ville pour tous », qui assure pour chacun la capacité d'accéder à l'ensemble de ses services</li> <li>- Pouvoir accéder à pied et rapidement aux services du quotidien</li> <li>- Oublier l'approche par politique sectorielle et refonder l'action publique dans une logique de service aux usagers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la notion de « ville des courtes distances », favorable à l'accès aux services, aux équipements et commerces</li> <li>- Travailler sur les temporalités de la ville, outil potentiel de réduction des problèmes de congestion routière</li> </ul>

<sup>47</sup> Ibid. p.31

<b>Parti-pris politique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps comme facteur d'égalité et de meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée</li> <li>- Temps d'accès comme élément de qualité de vie et d'égal accès à la ville</li> </ul>	<p>Organiser le territoire sous forme de « ville-archipel », traduisant un mode de vie urbain avec des intensités différentes selon les communes, qui offre une variété de rythmes de vie</p>
<b>Manières dont les temps sont intégrés dans le document</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration des temps comme un axe transversal du projet urbain et comme un défi du XXIe siècle</li> <li>- L'approche globale du projet urbain est orientée sur l'utilisateur, ce qui correspond aux préconisations de l'approche temporelle</li> <li>- Toute une partie du PLU est consacrée aux « Temps et nouvelles pratiques de la ville »</li> </ul>	<p>Notion des temps diluée dans deux grandes orientations du PLUi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une métropole accueillante et solidaire au bénéfice de modes de vie variés</li> <li>- Des villes compactes/intenses pour favoriser la proximité, la mixité et la sobriété</li> </ul>
<b>Domaines d'action privilégiés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps d'accès : <ul style="list-style-type: none"> <li>• A pied à des commerces et services</li> <li>• A pied aux espaces de nature</li> <li>• Aux transports</li> </ul> </li> <li>- Vitesse de déplacements et horaires de déplacements</li> <li>- Polarités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité des services, commerces et équipements</li> <li>- Risques d'engorgement des infrastructures routières</li> </ul>
<b>Inscription dans les enjeux de durabilité</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Notion de ville marchable (cf. réflexion sur les temps d'accès à pied)</li> <li>- Objectif d'atteindre, en 2020, 73% des rennais qui habitent à moins de 10min d'une station de métro afin de limiter l'usage de la voiture individuelle</li> <li>- Réversibilité des bâtiments et réflexion sur une labellisation pour des aménagements Haute Qualité Temporelle (HQT)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Notion de ville de proximité</li> </ul>

<b>Vocabulaire associé au temps dans le document</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des temps</li> <li>- Temps de vie, temps de la ville</li> <li>- Organisation horaire du territoire</li> <li>- Temps d'accès</li> <li>- Amplitude horaire des services</li> <li>- Temporalités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville des proximités</li> <li>- Temporalités de la ville</li> <li>- Intensités urbaines</li> <li>- Horaires de travail</li> <li>- Temps d'accès</li> </ul>
<b>Positionnement des politiques temporelles de la commune et de la métropole face aux problématiques actuelles</b>	
<b>Vers une ville 24h/24 ou tentent-elles de protéger certains moments (la nuit, le dimanche) ?</b>	
<p>Vers la protection de certains moments :</p> <p>L'idée est de tenir compte des nouveaux rythmes de vie et de s'adapter aux nouvelles attentes et demandes des habitants, notamment sur l'extension des horaires d'ouverture des équipements, tout en conservant des marqueurs temporels tels que le rythme apaisé du dimanche, la pause méridienne et les vacances.</p>	
<b>Implication du bureau des temps de la ville de Rennes, mutualisé à la métropole</b>	
<p>Associé à la préparation du projet urbain « Rennes 2030 » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2015-2016 : réalisation d'un diagnostic de l'offre urbaine sur les temps particuliers : la nuit et le dimanche</li> <li>- Réflexion sur les temps d'accès à l'offre de transports en commun et cartographie des niveaux d'accès à pied aux aménités du territoire</li> <li>- Travail qualitatif sur l'usage des espaces verts en fonction de leur ambiance, de leur niveau d'équipement et de leur accessibilité</li> </ul>	Non mentionné
<b>Importance de la concertation dans le processus d'élaboration du PLU et du PLUi, prise en compte des besoins des habitants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer le projet urbain avec et pour les rennais afin de connaître les usages et accompagner l'appropriation dans le temps</li> <li>- Plusieurs outils : budget participatif, conseils de quartier, balades urbaines guidées, ateliers thématiques, site internet et application mis en place pour l'occasion</li> <li>- En application de la Charte rennaise de la démocratie locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une page internet pour l'occasion</li> <li>- Réalisation de trois films pédagogiques sur les grands enjeux du territoire</li> <li>- Exposition dans toutes les communes du PLUi de grands panneaux de communication sur le projet</li> </ul>

<p>- Importance de cet aspect dans le cadre de l'élaboration du PLU, souligné par Catherine Dameron, responsable du bureau des temps de Rennes (entretien du 03/04/2020)</p>	<p>- Deux phases de concertation : concertation sur le projet métropolitain et concertation sur les projets communaux</p> <p>- Balades et rencontres habitants-élus</p>
<p><b>Éléments manquants, liés au temps, dans le PLU et le PLUi</b></p>	
<p>Absence du portrait temporel de la ville, qui a été élaboré sans lien avec le PLU, profitant de l'Enquête Ménages-Déplacements (EMD) de 2018 qui a eu lieu lors de la phase d'enquête publique du PLU</p>	<p>- Beaucoup d'éléments, liés au temps, dans le diagnostic du PLU et du PLUi : scénarios démographiques, cartographies des temps d'accès aux services, aux transports ou aux espaces verts de la commune, sur les conditions de circulation avec une réflexion sur la vitesse de déplacement, sur les centralités de quartier et les polarités autour des axes de transports lourds, cartographies de la vie nocturne à Rennes</p> <p>Mais finalement peu ont été retranscrits dans la partie réglementaire.</p> <p>- Pas de chapitre dédié aux temps mais plutôt dilué dans le texte, il faut lire entre les lignes.</p> <p>- Dans le PLU ou le PLUi, le temps n'est pas pris en compte comme un moyen d'accompagnement des évolutions sociales et des rythmes urbains mais comme un outil d'encadrement de l'évolution spatiale de la ville, notamment l'étalement urbain.</p>
<p><b>Actions concrètes, liées au temps, mises en place par le PLU et le PLUi</b></p>	
<p>- Développer les espaces partagés de travail pour qu'ils soient adaptables et évolutifs afin de répondre au développement des salariés en horaires atypiques et plus globalement aux nouvelles manières de travailler</p> <p>- Mise en place d'un plan piéton, afin d'offrir la possibilité aux habitants de choisir la mobilité active pour limiter les temps de déplacements contraints</p>	<p>- Réduire les risques de saturation des axes routiers à partir d'un travail, avec l'ensemble des acteurs concernés, sur les temporalités de la ville : horaires de travail, horaires des lieux éducatifs et des services publics, vitesse, localisation des équipements</p> <p>- Favoriser l'intermodalité des différents modes de déplacements afin d'améliorer les temps d'accès aux services urbains</p> <p>- Affirmer l'échelle de la proximité en renforçant les centralités de quartier, pour répondre aux enjeux d'animation urbaine et de cohésion sociale, de mobilité quotidienne et de temps d'accès aux services et équipements</p>

Confronter les orientations stratégiques et les actions poursuivies par ces communes et la métropole de Rennes a permis d'obtenir des premiers résultats sur les similitudes d'axes de réflexion et de travail autour de la mobilité, notamment active ou durable selon les termes employés, des temps d'accès et autour de la proximité et des centralités de quartier. En revanche, l'aspect concernant l'adaptation des horaires d'ouverture et de fermeture des services, commerces et équipements des villes en fonction du profil temporel de la demande est particulièrement traité dans les deux plans territoriaux des temps italiens étudiés. Ce qui n'est pas le cas du PLU et du PLUi de l'agglomération rennaise qui aborde les temporalités des services et commerces sous l'angle des temps d'accès. En effet, chaque municipalité a choisi l'objectif majeur, en matière de temps, vers lequel elle souhaitait développer son document d'urbanisme. La ville de Bergame a orienté son premier Plan Territorial des Temps en faveur de la mobilité durable. Il s'agit de l'axe le plus important au sein de la politique temporelle de la ville, qui vise une amélioration de l'accessibilité spatiale des lieux et des services urbains. Dans le cadre de son premier PTO, les orientations définies par la municipalité de Pavie portaient principalement sur les usages de la ville par les populations temporaires, sur la requalification des espaces publics urbains et enfin sur les horaires des services publics et privés. Au sein du PTO en vigueur, le facteur temps, les orientations et actions définies se positionnent plutôt dans un objectif de rééquilibrage des facteurs d'inégalités dans la ville. Enfin, la ville de Rennes et la métropole rennaise inscrivent leur réflexion temporelle de telle sorte à repenser la proximité afin d'améliorer les temps d'accès aux aménités urbaines (espaces verts, nœuds de transports en commun, services et équipements) pour tous les habitants et usagers.

Ces grilles d'analyse permettent d'apporter des éclaircissements concernant le rôle et l'implication des bureaux des temps de Rennes, de Pavie et de Bergame dans les documents d'urbanisme étudiés. En effet, les deux bureaux des temps italiens sont un acteur indispensable qui joue un rôle à part entière dans le processus du plan territorial des temps. Le bureau des temps est présent dans les périodes de concertation dans lesquels il anime et coordonne les régulières tables de co-conception avec tous les acteurs concernés et offre une expertise technique en appui aux initiatives temporelles citoyennes. Il réalise également des travaux, des relevés de profils temporels par exemple, qui constituent des supports à l'élaboration du plan territorial des temps. Enfin, le bureau des temps assure la mise en œuvre des actions définies dans le document directeur du PTO, une fois ce dernier approuvé. À Rennes, l'implication du bureau des temps se traduit plutôt sous la forme d'une association.

Ce dernier est associé au projet d'élaboration des documents de planification, il participe de manière ponctuelle en réalisant des travaux comme un diagnostic de l'offre urbaine durant les temps particuliers de la nuit et du dimanche ou un travail qualitatif sur l'usage des espaces verts de la ville de Rennes.

Ces premiers résultats affirment donc une plus faible implication du bureau des temps rennais par rapport aux bureaux des temps de Pavie et de Bergame dans le processus d'élaboration de documents d'urbanisme.

Finalement, l'analyse comparative met en exergue deux contextes bien différents entre l'Italie et la France. Le premier, l'Italie, détache les politiques des temps et les documents de leur mise en œuvre des documents purement urbanistiques comme le plan du gouvernement territorial. Les politiques des temps constituent un domaine souvent rattaché à celui de l'égalité des chances, une politique à part entière avec un département associé dans chaque municipalité. À l'inverse, la ville de Rennes intègre le domaine des temps entre les lignes de ses documents d'urbanisme (PLU, PLUi). Cela conforte l'idée de transversalité des politiques temporelles locales françaises mais permet également de limiter une potentielle complexité juridique et urbanistique.

L'intégration des temps dans les documents de planification permet d'agir à plusieurs niveaux. Au niveau individuel afin de réduire les inégalités de temps d'accès aux services publics, les inégalités de genre ou les inégalités entre ceux qui peuvent s'offrir du temps et ceux qui sont soumis aux horaires imposés. Au niveau collectif en portant une réflexion sur la fluidification des axes en heures de pointe ou en adaptant les horaires des services publics au profil temporel de la ville par exemple.

## B) Limites et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de politiques temporelles au sein des collectivités locales françaises

Le PLU et le PLUi de Rennes constituent le seul couple de documents de planification intégrant une véritable réflexion sur l'approche temporelle de la ville, à l'échelle de la France. D'autres agglomérations comme la Métropole Européenne de Lille (MEL) ou les villes de Dijon et de Niort ont entamé des politiques temporelles mais ne disposent pas d'une double forme dans un PLU et un PLUi comme c'est le cas à Rennes. Une délibération-cadre des politiques des temps de la MEL, un plan d'actions pour l'égalité hommes-femmes et un diagnostic temporel ont été notamment réalisés à l'échelle de la métropole de Lille.

Ce résultat questionne sur la très faible prise en compte des temps dans l'urbanisme règlementaire par les collectivités. L'approche temporelle en France reste cantonnée à de petites actions ponctuelles effectuées à l'échelle locale, sans vision d'ensemble.

### Actions en cours, liées aux temps, à l'échelle locale en France



(Récolte des données et réalisation : Johanna Collioud)

Parfois-même, certaines collectivités territoriales initient des actions en lien avec les temps de la ville sans le savoir. Quelles sont les difficultés rencontrées par les collectivités ? Quelles sont les limites actuelles ?

La mise en œuvre de politiques temporelles en France ou simplement d'une approche temporelle globale se heurte à plusieurs limites. D'une part, cela est extrêmement lié et très dépendant des objectifs politiques de l'équipe municipale en place. Ce fut le cas du Schéma Directeur Temps et Territoire (SDiTT) de l'agglomération montpelliéraine qui devait constituer à la fois le document de référence de l'aménagement temporel du territoire et le prolongement du SCoT dans une dimension temporelle.

Il faisait l'objet de trois grands axes de travail orientés pour définir les grands enjeux temporels au niveau sociétal, structurer et optimiser l'aménagement temporel du territoire en coordonnant les donneurs de temps locaux, et enfin améliorer la pertinence des services à la population par rapport aux évolutions des rythmes de vie et sensibiliser les entreprises à la gestion des temps au niveau organisationnel. Il constitue la première initiative de ce genre en France, lancée en 2012 mais qui n'a jamais aboutie en raison de changements d'objectifs politiques à la suite des élections municipales de 2014. Au début des années 2000, le premier ministre annonçait la préparation d'une loi destinée à encourager la création de bureaux des temps et d'initiatives en lien avec une approche temporelle. Mais les élections présidentielles de 2002 ont rapidement mis un terme à l'effort gouvernemental mis en place autour des politiques temporelles.

De ce fait, un portage est nécessaire tant à l'échelle de la commune au sein des élus locaux et d'une structure comme un bureau des temps qu'au niveau des urbanistes et spécialistes de la ville. Or, plusieurs enquêtes rendent compte de la faible prise de conscience, de la part de ceux qui fabriquent la ville, du temps comme un enjeu majeur urbain. C'est pourquoi des associations, telles que Tempo Territorial ou AIDER, organisent des journées de formation sur les enjeux temporels et les manières qu'il existe de les prendre en compte dans l'urbanisme.

À un échelon supérieur, le cadre juridique des politiques temporelles est presque inexistant en France. Aucune loi n'a été votée et le gouvernement ne semble pas prendre part aux débats sur les questions temporelles, les collectivités territoriales se retrouvent finalement au rang de premier acteur. Il n'y a pas de mesure concrète en termes de planification. Il est mentionné, seulement dans la loi SRU de 2000, le rôle du temps comme un facteur dynamique de la planification territoriale. Cela explique, en partie, le fait que la majorité des actions ne sont pas coordonnées entre elles et sont portées uniquement à l'échelle locale.

Enfin, l'exemple concret du SCoT de Rennes apporte un dernier élément de réponse concernant les difficultés rencontrées par les collectivités territoriales dans la mise en œuvre d'une politique temporelle. Le SCoT du pays rennais a été approuvé en 2007. Cinq ans après, la procédure de révision est lancée et le document révisé a été approuvé en 2015. Il y a eu alors un décalage entre la période de révision du document, qui aurait pu être l'occasion d'intégrer une approche temporelle, et le moment où il a été question d'engager une politique temporelle à l'échelle du Pays de Rennes. Il s'avère alors important de penser en amont la cohérence entre le temps dédié aux étapes de la planification et la réflexion temporelle du territoire. Lors d'un entretien avec Catherine Dameron, responsable du bureau des temps de Rennes, cet aspect a été évoqué et une possibilité est envisagée que cela soit intégré dans le prochain SCoT du pays rennais.

La nécessité de tendre vers une flexibilité des documents d'urbanisme, avec des procédures juridiques de révision et de modification des documents moins lourdes pour les collectivités, peut constituer une solution aux problèmes évoqués.

En parallèle, le thème des temps dans l'urbanisme est plus que jamais d'actualité. Aujourd'hui, le droit au temps, institué par le Conseil de l'Europe en 2010, est au cœur des débats à la suite de la crise sanitaire liée au COVID-19. Le 23 mai 2020, plus de 150 signataires réclament un droit au temps. Parmi eux, des chercheurs ou des experts référents dans ce domaine tels que Luc Gwiazdzinski, Jean-Yves Boulin, Thierry Paquot, Sandra Bonfiglioli et des élus ou membres de l'association Tempo Territorial très impliqués dans le sujet comme Katja Krüger, Edmond Hervé, Dominique Royoux ou encore Patrick Vassallo. Ils se sont réunis, pour une tribune parue dans Libération, pour demander une inscription, qui devient une nécessité, de l'approche temporelle au sein des futures politiques publiques. En effet, ils estiment que la crise sanitaire de ces derniers mois n'a fait qu'amplifier les constats déjà dressés de ces dernières années : sensation de manque de temps, frontières floues entre le temps de travail et les temps hors-travail. Le fait d'être confiné à son domicile a obligé les citoyens du monde entier à vivre les différents temps de la vie quotidienne, habituellement associés à un lieu particulier dans l'espace urbain, à la maison. Que ce soit l'école, le travail, les loisirs et les temps en famille, tout était restreint dans l'espace du domicile. En revanche, les temps de déplacements qui sont parfois contraints se sont effacés et cela a permis aux individus d'utiliser ce temps, auparavant considéré comme perdu, au profit d'autres activités. Force est de constater le florissement d'articles pendant le confinement sur les notions de temps arrêté, temps ralenti, ou décélération des modes de vie.

Dès lors, le déconfinement et la stratégie qui l'accompagne ont fait l'objet d'un certain nombre de questionnements autour des temps et des solutions urbanistiques, auparavant expérimentées ponctuellement à l'échelle locale, ont été immédiatement mises en œuvre à l'échelle nationale. Il s'agit de décaler les horaires de travail afin de limiter les rencontres et les occasions où les salariés peuvent se croiser. L'initiative de lisser les heures de pointe pour éviter la surcharge habituelle dans les transports en commun a été également mise en place. Ces démarches sont similaires à certaines mises en œuvre dans le cadre de politiques temporelles. Nous avons vu que le modèle de la ville de proximité est très largement encouragé mais ce modèle urbanistique montre aujourd'hui ses limites face à un virus et les besoins de protection de l'Homme que cela engendre lorsque nous devons trouver des solutions pour vivre ensemble à distance.

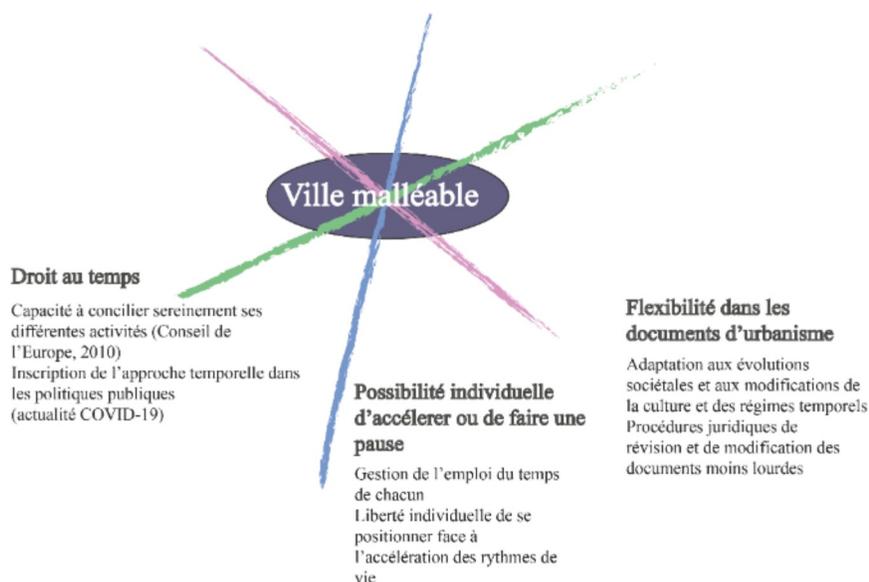
Ces résultats accentuent l'idée que le temps peut être un élément à fort potentiel pour penser la ville, et même dans ces cas-là pour panser la ville.

Dès lors, passée l'étape de la présentation et de l'analyse des notions, enjeux et résultats, il s'agit désormais de faire émerger des propositions, à la fois pour tous ceux qui fabriquent la ville et ceux qui la pratiquent.

### C) Pistes et propositions pour les collectivités territoriales, outils et concept pour une ville malléable, en réponse aux enjeux temporels actuels

La notion de malléabilité est employée pour quelque chose qui se laisse modeler et facilement travailler. Si l'on croise les éléments en lien avec le droit au temps, avec la possibilité propre à un individu d'accélérer ou de faire une pause dans l'espace urbain, enfin avec la nécessité d'acquérir une flexibilité dans les documents d'urbanisme, le concept de ville malléable se situe au carrefour de ces enjeux.

#### Le concept de ville malléable, au carrefour des enjeux actuels en lien avec le temps



Réalisation : Johanna Collioud

La notion de malléabilité est extrêmement complexe, elle renvoie à plusieurs domaines tels que l'urbanisme bien sûr mais aussi l'architecture, la sociologie, la géographie, ou encore l'histoire. Il s'agit ici de s'intéresser à la ville malléable en urbanisme.

En d'autres termes, pour être capable de s'adapter à toutes les évolutions passées, actuelles et futures, la ville doit prendre la forme d'un élastique qui se tend, qui revient à sa forme initiale ou se rétracte, en fonction des besoins et des usages des citoyens, sans jamais rompre. Luc Gwiazdzinski considère la ville malléable comme « un système souple à quatre dimensions qui peut s'aplatir, s'élever, s'enterrer, s'étendre dans l'espace et dans le temps »<sup>48</sup>. La modification et l'adaptation des espaces urbains et des bâtiments dans le temps qui nous est donné doit contribuer à faciliter la cohabitation de temporalités toujours plus désynchronisés et superposés au sein de la ville. « C'est une ville attentive aux inégalités temporelles et qui réduit l'écart entre ceux qui ont le temps et ceux qui en ont moins, ceux qui ont les moyens de jongler dans la ville malléable et ceux qui la subissent. »<sup>49</sup> Dans la ville malléable, les acteurs doivent favoriser l'ouverture d'esprit, l'expérimentation et la flexibilité dans les démarches engagées. Ces aspects font écho aux caractéristiques, déjà abordés, d'une politique temporelle qui nécessite de recourir à une méthode itérative qui se base sur les expérimentations et le droit à l'erreur. Cette nouvelle dimension à nos regards d'urbanistes s'accompagne de nouveaux outils qui induisent d'adopter une approche dite chronotopique. Thierry Paquot la définit comme « toute intervention sur un lieu (topos) à partir de ses temporalités (chronos). » En d'autres termes, il s'agit de décrypter et de comprendre les temps de la ville afin de l'adapter à ses temporalités.

Le calendrier est un outil qui se situe à l'échelle de la ville. Il désigne le fait de déterminer et d'associer à un ou plusieurs lieu(x) de la ville un ou plusieurs usage(s), sur un laps de temps défini. Cela permet d'avoir une vision d'ensemble « usages/lieux/temps ». Un calendrier permet de connaître les différents usages qui se déroulent dans chacun des lieux de la ville durant un certain temps et à certaines périodes de la semaine, du mois voire de l'année. En d'autres termes il s'agit du planning de la ville, qui semble essentiel dans la ville malléable, puisqu'il exprimerait la liberté laissée aux potentialités et aux expérimentations grâce à la polychronie des espaces.

Les calendriers d'usages de la ville, organisés et gérés par les services de la ville, permettent une meilleure organisation entre moments d'activité et moments d'inactivité au sein des espaces urbains et une meilleure cohabitation des différentes temporalités, qui peuvent être parfois conflictuelles.

---

<sup>48</sup> GWIAZDZINSKI Luc. *Redistribution des cartes dans la ville malléable*. Espace populations sociétés, 2007.

<sup>49</sup> GWIAZDZINSKI Luc, GRISOT Sylvain et PRADEL Benjamin. *Pour se réinventer, les villes devraient prendre la clé des temps*. Tribune dans Libération, 05 mai 2020.

Les moments creux sont pris en compte et mis en collaboration avec les moments d'intensité urbaine afin de repenser les usages de certains espaces à tous les moments de la journée ou de la semaine et de limiter leur occupation à une seule et unique fonction. Les calendriers d'usage favorisent un usage alterné des espaces mais ouvrent en même temps la voie sur un vaste chantier : celui de la réglementation et des règles de partage de l'espace en collectivité. En effet, ces calendriers ont deux dimensions, à la fois spatiale par la délimitation de la zone concernée et temporelle par la limitation de la période (journée, nuit) ou de la durée (1 heure, 12 heures). Ils permettent de proposer de nouvelles formes de partage de l'espace public. La complexité de ce dispositif réside dans la gestion de la variété des usages à différents moments de la journée et à l'échelle d'un quartier ou d'une ville. Cette logique de mutualisation des espaces est étroitement liée à celle de la charte d'usage. De nombreuses villes françaises ont d'ores et déjà opté pour ce choix, comme Toulouse, Niort, Lyon ou Strasbourg. La ville de Lyon a approuvé en 2019 une charte pour la qualité de la vie nocturne qui permet, comme son nom l'indique, d'associer la ville, les établissements de nuit volontaires, les riverains et les usagers nocturnes afin de s'engager pour une tranquillité publique durant les heures nocturnes. Les engagements concernent principalement le respect du niveau sonore et de l'environnement et le respect des horaires fixés par le préfet. En contrepartie, la ville s'engage à dynamiser la vie nocturne et les animations de quartier.

Le label Haute Qualité Temporelle se place dans la même logique que les calendriers d'usages de la ville mais à l'échelle du bâtiment. Il a été proposé par Luc Gwiazdzinski et désigne le fait de prendre en compte la vie d'un bâtiment de manière continue, 24h sur 24, afin de réfléchir à son affectation de plusieurs fonctions au cours de la journée ou de la semaine. La mise en place de ce label permet également d'accroître l'intensité urbaine et la polychronie des espaces en offrant aux individus la possibilité de créer, à tout moment de la journée, des usages dans les bâtiments de la ville. C'est le cas de la ville de Rennes qui l'a introduit dans son PLU, afin d'accompagner la réflexion sur la réversibilité des bâtiments.

L'outil Mobiliscope, peu connu mais qui a pourtant fait ses preuves dans le milieu scientifique, est un outil de géo-visualisation pour explorer la population présente dans une ville au cours des 24 heures de la journée (cf. annexes 5-6). Vingt-trois villes françaises sont couvertes par cet outil et les données proviennent des grandes Enquêtes Ménages-Déplacements (EMD) de l'INSEE.

Des indicateurs démographiques (sexe et âge), sociaux (niveau d'éducation et Catégorie Socio-Professionnelle), le secteur géographique de résidence, la nature de leurs activités (loisirs, travail, achats, études, à la maison) et le mode de transport utilisé caractérisent les populations visualisées dans l'espace urbain.

L'utilité de cet outil n'est plus à prouver auprès des collectivités territoriales et bureaux des temps puisqu'il leur permet de visualiser sur des cartes en temps réel l'évolution de la fréquentation des différents secteurs de leur ville à toutes les heures de la journée. Les données qualitatives sur la fréquentation apportent des informations précises sur la composition sociale des secteurs, sur leur fonction urbaine majoritaire qu'ils remplissent auprès des citoyens, etc. Cela peut apporter par exemple des matériaux pour cerner et mieux comprendre les conflits temporels qui s'opèrent dans certains espaces en observant les catégories d'âge qui se confrontent et les motivations de leur présence dans le secteur. Cet outil peut également permettre d'appréhender les moments d'intensité urbaine ou de creux, d'activité ou d'inactivité dans certains secteurs urbains.

Les grandes villes et les métropoles tendent de plus en plus à fonctionner en continu, 24 heures sur 24, au sein desquelles certains souffrent de leurs horaires atypiques qui les empêchent de pouvoir profiter de certains services urbains. Ces inégalités temporelles peuvent trouver une partie de leur solution dans le concept de « centres urbains de garde ». Luc Gwiazdzinski parle de « villes de garde »<sup>50</sup>. Cela consiste à offrir aux habitants des espaces dans la ville capables de proposer les principaux services urbains et équipements publics et privés (quelques commerces, services médicaux, restauration, etc.) à toute heure du jour et de la nuit. Cette permanence pose néanmoins la question de qui assure ce service ou si on s'oriente vers l'automatisation, et de la localisation afin de ne pas créer de conflits temporels entre ceux qui ont un rythme de vie basé sur les heures biologiques et ceux qui ont des horaires décalés.

Enfin, certains chercheurs comme Luc Gwiazdzinski évoquent l'intérêt d'un schéma de cohérence temporel qui serait couplé à un SCoT et décliné par la suite dans les différents PLU pour une meilleure articulation des temps urbains. Cette idée de capitaliser dans un seul document, à l'échelle de l'agglomération ou de la métropole, l'ensemble des initiatives, démarches et règlementations concernant les temps urbains est intéressante.

---

<sup>50</sup> Ibid. p.43

À la fois pour les collectivités territoriales, en termes de communication, qui ont à donner un véritable document-cadre montrant la cohérence de leur approche temporelle transversale et à la fois pour les citoyens qui ont à leur disposition un support, du matériel pour échanger et co-construire la ville de demain. Néanmoins, ajouter un document de planification à la liste déjà bien longue ne serait-il pas un renforcement de la technicisation du domaine de l'urbanisme, ce qui produirait l'effet inverse espéré : aboutir à l'intégration des usagers à toutes les phases de la réflexion sur les temps de la ville. La tentative d'élaboration d'un SDiTT par l'agglomération montpelliéraine peut être un exemple de schéma de cohérence temporel. Le bureau des temps et la ville de Rennes se sont posés la question, lors de l'élaboration du PLU, de la pertinence d'élaborer un document propre aux temporalités urbaines. Face à la peur de se trouver face à une quantité trop importante de documents d'urbanisme compliqués à prendre en compte et à plusieurs échelles, la ville a pris considéré qu'il était plus judicieux d'intégrer et de diluer dans les lignes du document de planification traditionnel (PLU, PLUi) l'approche temporelle.

Les calendriers d'usages de la ville, le schéma de cohérence temporel, le label HQT, la plateforme Mobiliscope, ou les centres urbains de garde constituent des outils pour créer un cadre autour des cohabitations temporelles tant à l'échelle du territoire, du quartier ou même du bâtiment. Les propositions de ces outils s'inscrivent comme des réponses potentielles aux enjeux et difficultés présentés et analysés tout au long de ce mémoire. Le calendrier et la charte d'usages ainsi que le label Haute Qualité Temporelle répondent aux enjeux de développement durable en favorisant la polyvalence des espaces sur le temps long, en améliorant de manière générale la conciliation des différentes temporalités et la qualité de vie en ville. Penser et organiser en amont les usages des espaces et bâtiments dans le temps peut aboutir à la limitation des phénomènes de saturation des axes routiers. De plus, les modalités de mise en œuvre d'un calendrier ou d'une charte d'usages conduisent à intégrer les riverains et les usagers ; ce qui revêt un enjeu de participation citoyenne. L'outil cartographique Mobiliscope et le dispositif des centres urbains de garde répondent à des enjeux d'égalité face au temps. La géovisualisation permet d'appréhender l'insécurité urbaine dans les moments creux de la ville durant la nuit par exemple ou de cibler les lieux d'intensification urbaine. L'outil Mobiliscope a l'avantage de se libérer d'une grande difficulté des politiques temporelles qui est celle, d'être dépendant d'objectifs politiques puisqu'il est mis en œuvre par un groupe de chercheurs du laboratoire Géographie-cités de Paris et peut donc servir de support de travail pour toutes les collectivités et tous les bureaux des temps indéfiniment.

Les centres urbains de garde offrent, quant à eux, la possibilité de bénéficier de services urbains à toute heure de la semaine pour les travailleurs en horaires atypiques.

L'ensemble de ces outils permet, certains dans une moindre mesure, de dépasser l'approche individuelle dans la gestion de l'emploi du temps quotidien et de proposer un aménagement collectif des temps à l'échelle de la ville ou de l'agglomération. La liste des enjeux auxquels ces outils et le concept de ville malléable répondent est encore incomplète, au vu de la complexité du sujet et de la pluridisciplinarité que le facteur temps évoquent mais il s'agit de premières pistes et propositions qui répondent aux enjeux et aux difficultés qui ont été soulevés dans le cadre de ce mémoire.

## Conclusion

Le fil conducteur de ce mémoire est l'étude et la compréhension de la complexité de la dimension temps, à la fois dans le quotidien des individus, dans l'espace urbain mais aussi dans ses rapports avec l'urbanisme. La littérature scientifique est très riche et la majeure partie des travaux concernent les inégalités de temps entre les hommes et les femmes, les temps atypiques comme celui de la nuit qui rejoint le débat de la ville qui fonctionne en continu, la mobilité et enfin l'accessibilité des espaces urbains.

Une multitude de questions et de sujets ont toute leur place pour être abordés sous l'angle du temps comme la diversité des temps sociaux, les usages des espaces urbains en fonction des moments de la journée ou des saisons, les moments d'intensification urbaine et de vide, la gestion de l'emploi du temps par chacun, une meilleure conciliation des différents temps de la ville, la participation citoyenne, le fonctionnement de la ville en termes de mobilité, de fonctions dans les espaces et bâtiments urbains, les impacts qu'ont les horaires des services, commerces, équipements sur les individus, une meilleure maîtrise du temps par chacun, les temps de trajets contraints, les horaires atypiques, les conflits temporels. Des éléments d'analyse sont offerts au lecteur dans les deux premières parties de ce travail. L'omniprésence du temps dans le quotidien urbain et la croissance des inégalités face au temps ont conduit les collectivités territoriales à prendre en compte le temps dans leur réflexion sur la ville, leurs orientations et leur programme d'actions. L'émergence des politiques temporelles locales en Italie d'abord dans les années 1980-1990 puis en France quelques années plus tard nous fait prendre conscience des enjeux que revêt le temps dans nos villes. Progressivement, des bureaux des temps sont apparus en France à partir des années 2000, ils viennent compléter les services de la municipalité en optant pour une approche transversale des temps dans les politiques publiques de la ville. C'est le début d'une multitude d'actions ponctuelles, initiées par les collectivités locales qui ont à cœur de prendre en compte les temps et d'améliorer la qualité de vie en ville et appuyées par les structures telles que les bureaux des temps ou les maisons des temps. On assiste à un florissement de réflexions et d'expérimentations, en lien avec les temps, dans plusieurs villes françaises comme Poitiers, Rennes, Strasbourg, Dijon, Lyon ou encore Montpellier. Les thèmes sont divers, allant d'une réflexion sur les horaires de travail des agents municipaux, l'offre d'activités sur les temps particuliers comme le dimanche ou sur la coordination des horaires d'ouverture et de fermeture des services à l'échelle d'une ville. Penser les temps de la ville implique de réunir autour de la table l'ensemble des acteurs de la ville,

riverains, usagers réguliers ou temporaires, directeurs de magasins, syndicats, urbanistes et spécialistes de la ville, équipe du bureau des temps, élus municipaux, etc. Cela implique des formes de co-construction et de participation citoyenne.

Dans le cadre de ce mémoire, il a été question de dépasser l'approche par actions et initiatives ponctuelles menées à l'échelle locale afin de rendre compte de la manière dont est intégré le temps dans l'urbanisme et plus particulièrement dans les documents de planification. L'analyse comparative réalisée, entre les plans territoriaux des temps des villes de Pavie et de Bergame en Italie et le PLU de la ville de Rennes et le PLUi de sa métropole, a mis l'accent sur plusieurs éléments tels que l'implication des bureaux des temps dans le processus d'élaboration des documents, le choix des orientations stratégiques ou encore les manières d'intégrer les temps ou d'agir sur l'urbanisme. Ce travail a mis en lumière des difficultés rencontrées par les collectivités territoriales dans la mise en place de politiques temporelles locales.

Enfin, en dernière partie, ce mémoire veut apporter des premières propositions d'outils et de concepts, adaptés aux enjeux et contraintes soulevés dans ce travail, à mobiliser pour les collectivités et ceux qui fabriquent la ville. Aménager l'espace tout en pensant, à égale proportion, aux temporalités qu'il engendre constitue l'un des enjeux de l'urbanisme du XXI<sup>ème</sup> siècle. Peut-être verrons-nous émerger des formations diplômantes pour des futurs spécialistes et urbanistes du temps. Les différents temps de la ville que sont les temps d'usage, les temps d'ouverture des commerces et des services, les temps de travail, les temps des déplacements, les temps de rencontre, les temps de la fête et bien d'autres, méritent d'être pensés, gérés et intégrés de manière systématique et transversale dans la sphère de l'urbanisme.

Un manque est donc à combler dans les documents de planification français actuels, en termes d'intégration des temps et de prise en compte d'une approche temporelle. Les documents d'urbanisme à venir pourraient ainsi constituer un outil de référence, une mise en œuvre des politiques temporelles des collectivités territoriales.

« La sagesse du futur, celle qui évitera le suicide de l'humanité, ne consistera plus à gagner du temps mais à le remplir, à le vivre, à en prendre toute la mesure. » Jean Le Rond d'Alembert (philosophe, mathématicien, encyclopédiste, 1717-1783)

## **Table des annexes**

Annexes 1 : Tableaux Excel enquête EDT INSEE (cité p.19.) .....	p.64-65
Annexe 2 : Loi italienne dite Loi Turco (cité p.28).....	p.65
Annexe 3 : Grille d'analyse des documents temporels italiens (cité p.42).....	p.66
Annexe 4 : Grille d'analyse des documents de planification français (cité p.46).....	p.67
Annexe 5 : Fenêtre de l'outil Mobiliscope (cité p.57).....	p.68
Annexe 6 : Fenêtre de l'outil Mobiliscope (cité p.57).....	p.68

## Annexes 1, Tableaux Excel enquête EDT INSEE, p.19

Journée moyenne selon la taille de l'unité urbaine de résidence		Besoins physiologiques	Travail ou études	Travail domestique	Temps libre	Trajets	Total
Ensemble	Ensemble	11h49	3h19	3h01	4h59	0h52	24h
	Commune rurale	11h52	3h23	3h19	4h42	0h44	24h
	Unité urbaine de moins de 10 000 habitants	11h53	2h56	3h10	5h03	0h57	24h
	Unité urbaine de 10 000 à 49 999 habitants	11h44	3h12	3h02	5h10	0h52	24h
	Unité urbaine de 50 000 à 199 999 habitants	11h41	3h01	3h06	5h23	0h49	24h
	Unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants	11h53	3h19	2h52	5h03	0h53	24h
	Unité urbaine de Paris	11h47	3h55	2h35	4h43	1h00	24h
Emploi ou études	Ensemble	11h32	5h16	2h16	4h08	0h47	24h
	Commune rurale	11h29	5h20	2h35	3h56	0h40	24h
	Unité urbaine de moins de 10 000 habitants	11h35	4h46	2h20	4h23	0h56	24h
	Unité urbaine de 10 000 à 49 999 habitants	11h25	5h23	2h14	4h15	0h43	24h
	Unité urbaine de 50 000 à 199 999 habitants	11h25	5h17	2h14	4h22	0h42	24h
	Unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants	11h43	5h08	2h06	4h13	0h51	24h
	Unité urbaine de Paris	11h29	5h36	2h08	3h54	0h54	24h
Ni en emploi ni en études	Ensemble	12h16	0h16	4h11	6h19	0h59	24h
	Commune rurale	12h28	0h22	4h27	5h53	0h50	24h
	Unité urbaine de moins de 10 000 habitants	12h20	0h14	4h24	6h04	0h58	24h
	Unité urbaine de 10 000 à 49 999 habitants	12h12	0h10	4h08	6h26	1h04	24h
	Unité urbaine de 50 000 à 199 999 habitants	12h01	0h09	4h11	6h41	0h58	24h
	Unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants	12h08	0h18	4h11	6h27	0h56	24h
	Unité urbaine de Paris	12h26	0h22	3h32	6h26	1h13	24h

Note de lecture : les personnes des communes rurales consacrent 11h52 aux besoins physiologiques.  
 Champ : individus de 11 ans et plus en France métropolitaine et dans 3 DOM (Martinique, Guadeloupe et La Réunion).  
 Source : Insee, enquête Emploi du temps 2009-2010.

Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2118047?sommaire=2118074>

Journée moyenne selon la catégorie socio-professionnelle		Besoins physiologiques	Travail ou études	Travail domestique	Temps libre	Trajets	Total
Ensemble	Ensemble	11h49	3h19	3h01	4h59	0h52	24h
	Agriculteur exploitant, artisan, commerçant ou chef d'entreprise	11h15	6h29	2h13	3h21	0h43	24h
	Cadre et profession intellectuelle supérieure	11h15	5h48	2h26	3h37	0h56	24h
	Profession intermédiaire	11h18	4h54	2h53	3h58	0h58	24h
	Employé	11h23	4h27	3h24	3h58	0h48	24h
	Ouvrier	11h22	4h38	2h30	4h46	0h43	24h
	Retraité	12h21	0h06	4h01	6h37	0h55	24h
	Etudiant ou élève	12h27	4h33	1h03	5h08	0h50	24h
	Autre inactif	12h15	0h12	4h44	5h53	0h57	24h
Emploi ou études	Ensemble	11h32	5h16	2h16	4h08	0h47	24h
	Agriculteur exploitant, artisan, commerçant ou chef d'entreprise	11h12	6h51	2h01	3h16	0h40	24h
	Cadre et profession intellectuelle supérieure	11h09	6h03	2h24	3h31	0h53	24h
	Profession intermédiaire	11h15	5h16	2h45	3h49	0h54	24h
	Employé	11h18	5h03	3h10	3h45	0h44	24h
	Ouvrier	11h14	5h25	2h20	4h23	0h38	24h
	Retraité	so	so	so	so	so	24h
	Etudiant ou élève	12h27	4h33	1h03	5h08	0h50	24h
	Autre inactif	so	so	so	so	so	24h
Ni en emploi ni en études	Ensemble	12h16	0h16	4h11	6h19	0h59	24h
	Agriculteur exploitant, artisan, commerçant ou chef d'entreprise	11h53	2h03	4h28	4h23	1h13	24h
	Cadre et profession intellectuelle supérieure	12h34	1h56	2h48	5h00	1h41	24h
	Profession intermédiaire	11h48	0h50	4h17	5h31	1h35	24h
	Employé	11h55	0h55	4h46	5h13	1h12	24h
	Ouvrier	11h59	0h58	3h21	6h33	1h10	24h
	Retraité	12h21	0h06	4h01	6h37	0h55	24h
	Etudiant ou élève	so	so	so	so	so	24h
	Autre inactif	12h15	0h12	4h44	5h53	0h57	24h

so : sans objet.  
 Note de lecture : les personnes agriculteur exploitant, artisan, commerçant ou chef d'entreprise consacrent 11h15 aux besoins physiologiques.  
 Champ : individus de 11 ans et plus en France métropolitaine et dans 3 DOM (Martinique, Guadeloupe et La Réunion).  
 Source : Insee, enquête Emploi du temps 2009-2010.

Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2118047?sommaire=2118074>

Journée moyenne selon le type de ménage							
		Besoins physiologiques	Travail ou études	Travail domestique	Temps libre	Trajets	Total
Ensemble	Ensemble	11h49	3h19	3h01	4h59	0h52	24h
	Personne seule	11h51	2h39	2h52	5h48	0h51	24h
	Famille Monoparentale	11h49	3h36	2h31	5h07	0h57	24h
	Couple sans enfant	11h59	2h12	3h30	5h28	0h52	24h
	Couple avec un enfant	11h33	4h14	3h00	4h25	0h48	24h
	Couple avec deux enfants	11h37	4h30	2h44	4h16	0h54	24h
	Couple avec au moins 3 enfants	11h53	4h08	2h46	4h20	0h53	24h
	Ménage complexe	12h09	2h58	3h18	4h49	0h46	24h
Emploi ou études	Ensemble	11h32	5h16	2h16	4h08	0h47	24h
	Personne seule	11h14	5h31	1h57	4h27	0h51	24h
	Famille Monoparentale	11h41	4h46	1h56	4h43	0h54	24h
	Couple sans enfant	11h23	5h28	2h25	4h02	0h42	24h
	Couple avec un enfant	11h20	5h33	2h33	3h50	0h44	24h
	Couple avec deux enfants	11h34	5h07	2h21	4h06	0h51	24h
	Couple avec au moins 3 enfants	12h00	5h06	2h07	4h04	0h43	24h
	Ménage complexe	11h41	5h15	2h22	3h59	0h42	24h
Ni en emploi ni en études	Ensemble	12h16	0h16	4h11	6h19	0h59	24h
	Personne seule	12h22	0h11	3h39	6h58	0h51	24h
	Famille Monoparentale	12h11	0h21	4h09	6h16	1h03	24h
	Couple sans enfant	12h21	0h11	4h10	6h21	0h58	24h
	Couple avec un enfant	12h08	0h33	4h15	6h05	1h00	24h
	Couple avec deux enfants	11h56	0h33	5h06	5h18	1h07	24h
	Couple avec au moins 3 enfants	11h27	0h19	5h19	5h25	1h30	24h
	Ménage complexe	12h40	0h27	4h19	5h44	0h50	24h

Note de lecture : les personnes seules consacrent 11h51 aux besoins physiologiques.  
Champ : individus de 11 ans et plus en France métropolitaine et dans 3 DOM (Martinique, Guadeloupe et La Réunion).  
Source : Insee, enquête Emploi du temps 2009-2010.

Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2118047?sommaire=2118074>

## Annexe 2, Loi italienne dite Loi Turco, p.28

La loi n°53 du 8 mars 2000 consacre un chapitre aux « Rythmes des villes » avec ces dispositions principales :

- a) Les régions définissent, par lois spécifiques, des normes de coordination, au niveau municipal, des horaires d'accès des communes, des services publics et des bureaux périphériques de l'administration publique. Objectif : encourager un meilleur emploi du temps à des fins sociales et développer la solidarité sociale.
- b) Un fonds national d'harmonisation des rythmes de la ville participe aux financements de ces activités, sous la responsabilité du Comité Interministériel de Programmation Économique (CIPE). Il peut être abondé par les Régions qui aident financièrement, techniquement les communes.
- c) Toute commune de plus de 30 000 habitants est tenue de mettre en place un plan territorial des horaires dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la loi. Chaque commune concernée désigne un responsable investi d'une compétence « rythme et horaire ». Le Maire élabore les lignes directrices du Plan, en large concertation et en tenant compte de la qualité de l'environnement.
- d) Le plan approuvé par le Conseil municipal a un effet contraignant, il est appliqué par ordonnance du Maire.
- e) Les collectivités territoriales peuvent créer des « banques de temps » pour faciliter les échanges de services de voisinage, l'utilisation des services urbains, étendre la solidarité...
- f) Une conférence annuelle nationale évalue les résultats

Source : Rapport « Temps des villes » d'Edmond Hervé, remis le 19 juin 2001

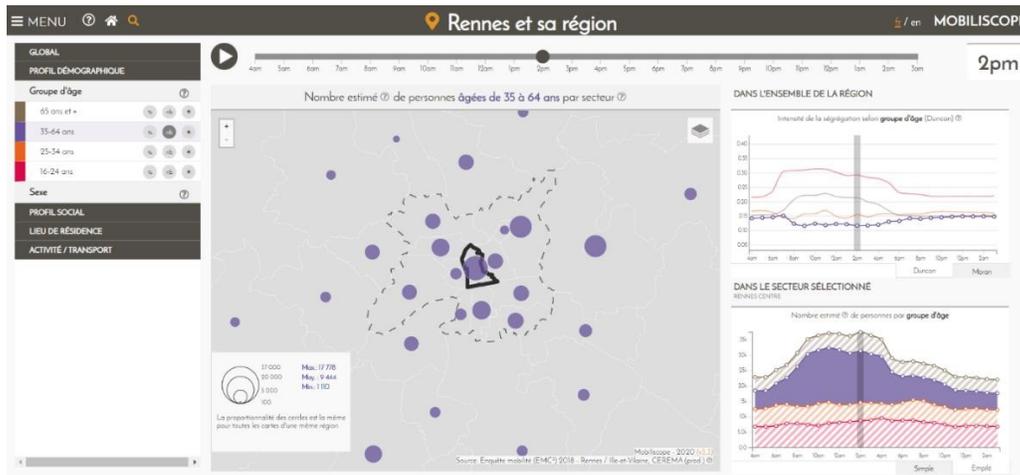
<i>Piano territoriale degli orari della Città di Bergamo</i>	<i>Piano dei tempi e degli orari della città di Pavia</i>
<b>Contexte territorial / Histoire de la ville dans la prise en compte des temps</b>	
<b>Objectif principal du document/Vision générale</b>	
<b>Thèmes de réflexion et orientations de la politique temporelle</b>	
<b>Encadrement législatif et réglementaire</b>	
<b>Portée juridique</b>	
<b>Manières dont ces documents agissent sur l'urbanisme</b>	
<b>Structuration du document</b>	
<b>Parti-pris politique</b>	
<b>Domaines d'action privilégiés</b>	
<b>Inscription dans les enjeux de durabilité</b>	
<b>Implication du bureau des temps de la municipalité</b>	
<b>Importance de la concertation dans le processus d'élaboration du PTO, prise en compte des besoins des habitants</b>	
<b>Actions concrètes mises en place par le PTO</b>	

PLU de la ville de Rennes	PLUi de la métropole rennaise
<b>Contexte territorial / Histoire de la ville et de sa métropole dans la prise en compte des temps</b>	
<b>Objectif principal du document, en termes de temps</b>	
<b>Parti-pris politique</b>	
<b>Manières dont les temps sont intégrés dans le document</b>	
<b>Domaines d'action privilégiés</b>	
<b>Inscription dans les enjeux de durabilité</b>	
<b>Vocabulaire associé au temps dans le document</b>	
<b>Positionnement des politiques temporelles de la commune et de la métropole face aux problématiques actuelles</b> <b>Vers une ville 24h/24 ou tentent-elles de protéger certains moments (la nuit, le dimanche) ?</b>	
<b>Implication du bureau des temps de la ville de Rennes, mutualisé à la métropole</b>	
<b>Importance de la concertation dans le processus d'élaboration du PLU et du PLUi, prise en compte des besoins des habitants</b>	
<b>Éléments manquants, liés au temps, dans le PLU et le PLUi</b>	
<b>Actions concrètes, liées au temps, mises en place par le PLU et le PLUi</b>	

## Annexe 5, Fenêtre de l’outil Mobiliscope, p.57

Zone géographique : Rennes centre (délimité en noir et en gras) et les secteurs alentours (délimités en pointillés noir)

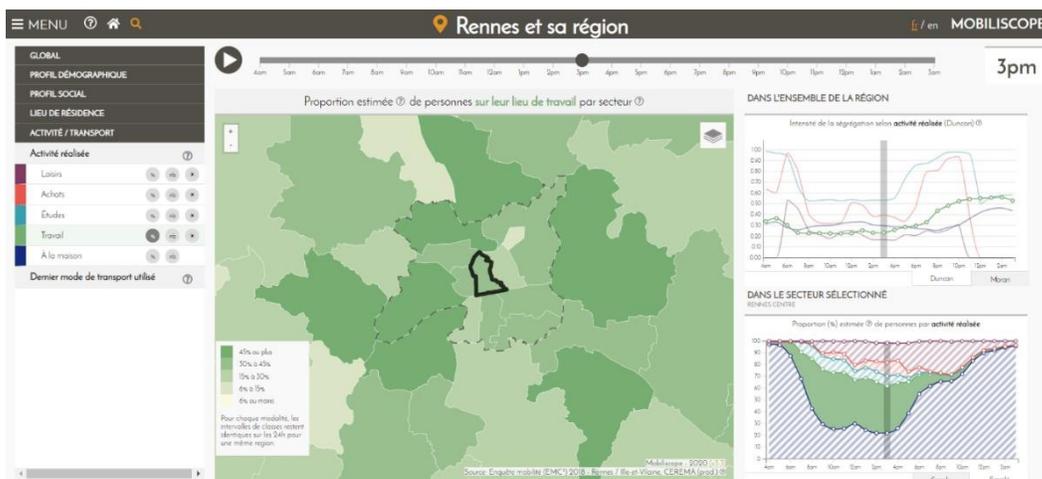
Nombre estimé de personnes entre 35 et 64 ans présentes dans chaque secteur à 14 heures. Il s’agit de la catégorie la plus représentée dans le secteur Rennes centre.



## Annexe 6, Fenêtre de l’outil Mobiliscope, p.57

Zone géographique : Rennes centre (délimité en noir et en gras) et les secteurs alentours (délimités en pointillés noir)

Part estimée de personnes travaillant sur leur lieu de travail par secteur à 15 heures. A Rennes centre, 30 à 45% de la population réalise une activité liée à son travail à 15 heures de l’après-midi. On peut voir sur le graphique en bas à droite que c’est à partir de 8h30 du matin que la part de personnes qui sont sur leur lieu de travail à Rennes centre augmente considérablement, jusqu’à 16h-18h, pour laisser place en majeure partie à l’activité « à la maison » ou dans une moindre mesure aux loisirs.



Source : <https://mobiliscope.parisgeo.cnrs.fr/fr/geoviz/rennes>

## **Bibliographie**

### Ouvrages :

ASCHER François. *Les nouveaux principes de l'urbanisme. La fin des villes n'est pas à l'ordre du jour*. Editions de l'Aube, 2001.

BOULIN Jean-Yves, MÜCKENBERGER Ulrich. *La ville à mille temps*. Editions de l'Aube, collection Bibliothèque des territoires, 2002.

BOULIN Jean-Yves. *Villes et politiques temporelles*. Editions La Documentation française, collection Villes et société, 2008.

GROSSIN William. *Pour une science des temps. Introduction à l'écologie temporelle*. Octares Editions, collection Travail, 1996.

GWIAZDZINSKI Luc. *La ville 24h/24. Regards croisés sur la société en continu*. Editions L'Aube Datar, collection Bibliothèque des territoires, 2003.

LEFEBVRE Henri. *Le droit à la ville*. Editions Economica, collection Anthropologie, 1968.

PAQUOT Thierry. *Le quotidien urbain : essais sur les temps des villes*. Editions La Découverte, Paris, collection Cahiers libres, 2001.

ROSA Hartmut. *Aliénation et accélération : vers une théorie critique de la modernité tardive*. Editions La Découverte, collection Poche, 2014.

SOUMAGNE Jean (Dir.). *Temps et usages de la ville*. Editions Presses Universitaires de Rennes, collection Espace et Territoires, 2015.

### Articles :

ASCHER François. *Du vivre en juste à temps au chrono-urbanisme*. Les Annales de la Recherche Urbaine, collection Emplois du temps, n°77, 1997.

BEYER Chris, ROYOUX Dominique. *L'aménagement temporel territorial : repenser les territoires en conjuguant espace et rythmes*. Métropoles, n°17, 2015.

BONFIGLIOLI Sandra, ROSSO François. *Les politiques des temps urbains en Italie*. Les Annales de la Recherche Urbaine, collection Emplois du temps, n°77, 1997.

BONNAFOUS Alain, PUEL Hugues. *Physionomie de la ville*. Les éditions ouvrières, série Initiation économique, 1983.

BOULIN Jean-Yves. *Une ville à temps négociés : Recherches et expérimentations sur les temps de la ville en Europe*. Les Annales de la Recherche Urbaine, n°77, 1997.

GWIAZDZINSKI Luc. *Redistribution des cartes dans la ville malléable*. Espace populations sociétés, 2007.

GWIAZDZINSKI Luc. *L'événementiel et l'éphémère dans la ville des 24 heures*. Chronotopies, 2009.

LESNARD Laurent. *Flexibilité des horaires de travail et inégalités sociales*. Données sociales – La société française, 2006.

MALLET Sandra. *Aménager les rythmes : politiques temporelles et urbanisme*. Association Espacestems, 2013.

MEISSONNIER Joël, RICHER Cyprien. *Métro-boulot-dodo : quoi de neuf dans nos routines de mobilité ?* Espace populations sociétés, 2015.

PRADEL Louis. *Individualisation des rythmes sociaux et urgence généralisée : le mythe de l'acteur hors du temps collectif*. Revue Rhuthmos, 2012.

REVOL Claire. *Kevin Lynch et Henri Lefebvre, penseurs de l'expérience esthétique des rythmes de l'environnement urbain*. Rhuthmos, 21 octobre 2019.

VASSALLO Patrick. *Villes et politiques temporelles*. La Découverte. Mouvements, 2005.

#### Travaux universitaires :

BEREIZIAT Adrien. *Le rôle de la prise en compte du temps et de la modularité dans la planification urbaine*. Mémoire de master 2 Urbanisme et aménagement, spécialité Urbanisme durable, projet et action opérationnelle de l'IUAR, soutenu en 2014.

KHOUADER Sarah. *La prise en compte de la temporalité dans les documents de planification. L'exemple du PLU*. Mémoire de master 2 Action locale et projets de territoires, soutenu en 2017.

### Entretien et séminaire :

Entretien téléphonique semi-directif réalisé le 03 avril 2020 avec Mme Catherine Dameron, responsable du bureau des temps de la ville de Rennes et de la métropole.

Ecoute du séminaire « Temps et aménagement » à Rennes du 13/12/2016 avec l'intervention de Sandra Mallet « Lecture temporelle du territoire », secrétaire de l'APERAU et spécialiste dans les questions sur les temps dans l'urbanisme.

### Rapports et documents techniques :

BAILLY Jean-Paul. Rapport « Le temps des villes : pour une concordance des temps dans la cité », remis le 1<sup>er</sup> avril 2002 au Conseil Economique et Social.

HERVÉ Edmond. Rapport « Temps des villes », remis le 19 juin 2001 au Secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle et au Ministre délégué à la ville.

Association Tempo Territorial et coordonné par le bureau des temps de Rennes. Guide pratique « Prendre en compte le temps dans l'aménagement », 2017.

PLU de la ville de Rennes, 2019.

PLUi de la ville de Rennes, 2019.

PTO de la ville de Pavie, 2018.

PTO de la ville de Bergame, 2006.

### Webographie :

Association Tempo Territorial : <http://tempoterritorial.fr/>

Plan Urbanisme Construction Architecture : [www.urbanisme-puca.gouv.fr](http://www.urbanisme-puca.gouv.fr)

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques : <https://www.insee.fr/fr/accueil>

# Table des matières

<b>Sommaire</b> .....	3
<b>Glossaire</b> .....	4
<b>Introduction</b> .....	5
I/ L'omniprésence du temps dans le quotidien, les rapports au temps des individus dans les villes françaises.....	10
A) Les grandes évolutions des derniers siècles, des temps de la ville et de la vie harmonisés à leur désynchronisation.....	12
B) La gestion du quotidien et d'un emploi du temps face à l'accélération généralisée du temps..	14
C) La difficile conciliation des temps dans la ville, vecteur d'inégalités spatio-temporelles entre les usagers .....	18
II/ La prise en compte du temps dans l'urbanisme, vers un urbanisme des temps .....	21
A) Les urbanistes et le temps : quels rapports ? Enjeux et apports de l'approche temporelle dans les manières de faire la ville .....	21
B) L'émergence des politiques temporelles locales, exemples de l'Italie et de la France .....	25
C) Les collectivités territoriales et les bureaux des temps, les structures initiatrices de politiques temporelles locales .....	32
III/ L'intégration du temps dans l'urbanisme réglementaire : limites actuelles, nouvelles pistes et outils au service des collectivités territoriales et des urbanistes.....	39
A) Construction des documents de planification, en termes de temps, français et italiens : analyse comparative des documents de planification de la ville de Rennes et des villes de Bergame et Pavie.....	40
B) Limites et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de politiques temporelles au sein des collectivités locales françaises.....	51
C) Pistes et propositions pour les collectivités territoriales, outils et concept pour une ville malléable, en réponse aux enjeux temporels actuels .....	55
<b>Conclusion</b> .....	61
<b>Table des annexes</b> .....	63
<b>Bibliographie</b> .....	69

## Résumé

Dans une société caractérisée par l'accélération et où l'utilité et la quantité du temps passe avant sa qualité, les individus sont soumis à une pression temporelle. Leur rapport au temps n'est pas vécu de la même manière, quand certains peuvent en acheter, d'autres subissent des temps contraints. Les conflits temporels et inégalités spatiales sont le résultat d'une gestion différenciée des temps selon les individus et les espaces urbains. Les collectivités territoriales représentent aujourd'hui l'acteur principal qui agit sur les temps urbains à travers les politiques temporelles locales. L'enjeu actuel est d'intégrer une véritable approche temporelle, pensée et établie de manière cohérente à l'échelle du territoire, au sein de l'urbanisme réglementaire. La prise en compte des temps dans les documents de planification reste aujourd'hui partielle. De nombreux outils existants restent encore à mobiliser pour tendre vers le concept de la ville malléable. La posture de ce mémoire consiste à prendre du recul quant à l'approche traditionnelle de l'urbaniste : celle de l'espace.

Mots-clés : Politiques temporelles, temps urbains, urbanisme des temps, ville malléable